



Vivre au quotidien

Les Normands en quête
de justice, d'écoute et
de proximité

Mars 2019

Présenté par Marie Atinault
et Julie Guillas

AVIS

Mars 2019

Vivre au quotidien

Les Normands en quête de justice, d'écoute et de proximité

Présidente

Julie GUILLAS

Rapporteure

Marie ATINAULT

Avec le concours de

Damien ECLANCHER

Nelly ZURKINDEN

Sommaire

Sommaire.....	3
Composition du groupe de travail.....	5
Avis.....	7
Introduction.....	9
1. La parole des citoyens.....	13
La fiscalité et les dépenses publiques.....	13
La transition écologique.....	16
Démocratie et citoyenneté.....	20
L'organisation de l'Etat et des services publics.....	22
2. Constats et préconisations du CESER.....	27
Ça va mieux en le disant.....	29
Transition écologique : le citoyen attend des repères.....	33
La fiscalité à l'épreuve de la justice.....	39
Démocratie : comment faire (mieux) de la politique ?.....	41
Services publics : l'organisation peut changer, le service doit rester.....	45
Conclusion.....	49
Annexes.....	51
Annexe 1 : la participation du CESER aux réunions d'initiatives locales.....	52
Annexe 2 : « scénario noir » extrait du rapport « Vivre en Normandie en 2040 ».....	54
Déclarations des groupes.....	56

Composition du groupe de travail

En charge du travail « Vivre au quotidien »

Un groupe de travail transversal a été constitué afin de participer aux réunions d'initiatives locales par l'écoute de la parole citoyenne et l'élaboration de préconisations.

Mme **ATINAULT** Marie
M. **DELILLE** Olivier
M. **FLEURY** Hervé
M. **GIROD** Jean Pierre
M. **GRAVIER** Guillaume
Mme **GUILLAS** Julie
Mme **JEANDET MENGUAL** Emmanuèle
Mme **KERSUAL** Catherine
M. **LEGER** Jean Luc
Mme **LEMARCHAND** Roseline
M. **LEROY** Christophe
Mme **LOUVEAU** Martine
M. **MARAIS** Nicolas
Mme **ORANGE** Nicole
M. **PEZIER** Didier

Le groupe de travail remercie tout particulièrement les personnalités auditionnées dans le cadre de ce travail, notamment les Gilets jaunes **Ingrid LEVAVASSEUR** et **François BOULO**, le député de la Manche **Bertrand SORRE** et enfin les conseillers **Marc GRANIER**, **Nicole GOOSSENS** et **Stéphane ZANCHET**, pour leur participation aux réunions d'initiatives locales.

Avis

Adopté à la séance plénière
du 28 mars 2019 par :

Pour : 75

Abstentions : 3

Contre : 13

Introduction

La France vit depuis novembre 2018 une crise de société sans précédent sous la Cinquième République. La mobilisation protéiforme de citoyens sous la bannière des Gilets jaunes a mis en lumière un malaise profond et une détresse sociale qui puisent leurs racines dans les évolutions de la société et dans les politiques publiques menées au cours des dernières décennies.

Le mouvement des Gilets jaunes est un mouvement populaire. Au niveau national, il rassemble des citoyens ayant pour caractéristique de rejeter tout leader ou toute organisation syndicale ou politique, sur fond de revendications liées initialement à la hausse des taxes et du prix des carburants puis élargies à d'autres sujets (fiscalité, services publics, démocratie...). En Normandie, les manifestations se sont déroulées essentiellement en milieu urbain, avec des rassemblements plus importants dans les grandes villes.

Les faits révélés ne sont en effet pas nouveaux : le phénomène des travailleurs pauvres, la précarité énergétique, l'injustice fiscale, la dépossession démocratique ou encore le recul des services publics sont des phénomènes observés, commentés, diagnostiqués depuis de très nombreuses années¹, mais pour lesquels aucune solution satisfaisante n'a encore été apportée. Le mouvement récent des Gilets jaunes (et au-delà l'expression de beaucoup de citoyens) a eu le mérite de montrer que la réponse à ces différents problèmes ne pouvait être que systémique. Ils doivent être traités ensemble, car ils renvoient tous à la même difficulté : celle de **la souffrance individuelle dans la vie quotidienne**.

9

Pour ce faire, le Président de la République et le Gouvernement ont fait le choix d'organiser un Grand débat national, qui a pris fin le 15 mars. Le CESER de Normandie a choisi de ne pas s'inscrire tout à fait dans ce calendrier, qui est celui du temps politique : les questions soulevées par la crise actuelle appellent des réponses immédiates. Aujourd'hui, rien n'est terminé, tout commence : les constats et propositions que nous formulons sont donc destinés à nourrir les politiques publiques nationales et locales au cours des prochaines années, dans une mise en œuvre qui sera décidée par les politiques eux-mêmes.

Nous avons également à cœur de prendre le temps de bien faire : certes, le CESER ne s'inscrit pas dans le calendrier du Grand débat, mais il a participé à des réunions d'initiatives locales partout en Normandie (voir annexe 1), car il s'agissait pour nous d'un moyen parmi d'autres de recueillir la parole et d'affiner notre analyse. En parallèle, certaines des organisations qui composent le CESER, présentes quotidiennement sur les territoires aux côtés des citoyens, jeunes, actifs ou retraités, ont apporté leur part dans la réflexion.

Enfin, nous tenons à préciser que le CESER a été **à l'écoute de toutes et de tous**, Gilets jaunes ou non, sans distinction d'âge, de classe sociale, de profession ou de lieu de vie.

Organisé en réponse au mouvement, le Grand Débat National a pris deux formes :

¹ Phénomènes décrits dans de nombreux rapports du CESER (voir référence dans les chapitres suivants)

- les *Grands Débats* menés par le Président de la République avec les maires dans chaque région ;
- les *réunions d'initiative locale* organisées par des maires, des associations, des syndicats, des particuliers... avec les citoyens.

Outre les maires, les corps intermédiaires ont été également invités à jouer un rôle dans l'organisation et la structuration d'un débat public. Le Premier Ministre, lors d'une séance de questions au Gouvernement le 11 décembre, a précisé : « les CESER existent, utilisons-les ». Le Conseil des Ministres du 12 décembre a confirmé l'initiative qui peut être prise dans cette concertation, notamment par les corps intermédiaires.

Le Président du CESER de Normandie a, dès la fin de l'année 2018, initié des rendez-vous avec les présidents des associations de maires et des présidents d'agglomérations, afin de connaître leurs intentions par rapport au Grand Débat, et proposer une participation du CESER aux rencontres qui seraient organisées. De nombreux maires, notamment ruraux, mais aussi des responsables associatifs, patronaux ou syndicaux, ont répondu à la proposition du CESER qui a ainsi participé à une trentaine de réunions².

L'ancrage local des débats est avéré puisque ce sont essentiellement les habitants de la commune où ils se sont déroulés qui se sont déplacés, pour l'essentiel des retraités mais aussi quelques actifs, principalement en milieu rural. La faible participation des jeunes est une constante dans toutes les réunions, à l'exception bien sûr des quelques rencontres qui ont pu être organisées spécifiquement pour eux. On remarque toutefois qu'au fur et à mesure des semaines, les jeunes (actifs ou non) étaient plus nombreux lors des réunions. Par ailleurs, en milieu urbain, la proportion de jeunes était plus importante qu'en milieu rural. A noter également, dans les grandes villes, l'absence des habitants des quartiers de la politique de la ville.

² Ces réunions ont pris des organisations et des formes différentes : réunions abordant une partie ou l'ensemble des quatre thématiques proposées par le Gouvernement ; réunions se déroulant dans une grande salle où chaque personne avait la possibilité de s'exprimer devant l'assemblée ; réunions organisées avec un partage en ateliers sur les quatre thématiques, ou une seule thématique...

Chronologie des événements

Le **17 novembre 2018** la France vivait la première mobilisation lancée par des citoyens regroupés dans le mouvement des Gilets Jaunes, initié par une pétition pour la baisse du prix du carburant et relayé sur les réseaux sociaux. D'abord concentrés sur les axes de circulation (et principalement au niveau des ronds-points), les rassemblements ont ensuite évolué sous la forme de manifestations chaque samedi.

Face à cette mobilisation le Président de la République a apporté quelques réponses aux questions posées par les gilets jaunes (adapter la fiscalité des carburants, prime d'activité variable, exemption de hausse de CSG pour certains retraités...). Et plus particulièrement le **27 novembre 2018**, lorsque qu'il a proposé d'organiser « une grande concertation », qui prendrait la forme du Grand Débat National annoncé dans la « Lettre aux Français ». Le **11 décembre 2018**, le Premier Ministre, lors d'une séance de questions au Gouvernement, a invité les CESER à prendre des initiatives dans le cadre de la concertation du Grand Débat, confirmé lors du Conseil des Ministres du 12 décembre 2018.

Enfin, le **15 janvier 2019** a été officiellement lancé le Grand Débat, qui a pris fin le 15 mars.

1. La parole des citoyens

Le CESER a participé à une trentaine de réunions locales qui ont permis de recueillir un nombre significatif de témoignages, que nous nous sommes efforcés de synthétiser et de retranscrire dans ce chapitre. Si les différentes expressions n'ont pas fait l'objet d'un traitement statistique de notre part, nous pensons avoir quand même pu transformer ces paroles individuelles en un recueil collectif.

De manière générale, ce chapitre retrace uniquement et strictement les expressions recueillies. Nous n'y avons apporté aucune correction ni aucun jugement de valeur, mais nous avons cherché à traduire le plus fidèlement possible la teneur des échanges.

Dans cette perspective, le CESER a fait le choix de retracer en toute neutralité les paroles entendues lors des réunions locales auxquelles il a participé. Il a souhaité également illustrer ces propos au travers de quelques verbatims. Ces derniers ne constituent pas une expression individuelle, isolée, mais reflètent des positions exprimées à plusieurs reprises par des citoyens.

La fiscalité et les dépenses publiques

« *De l'argent, il y en a à prendre* ». Pour la majorité des concitoyens rencontrés lors des débats locaux, une grande remise à plat des dépenses publiques et du système fiscal est nécessaire : les inégalités sont légion, certaines catégories payent pour d'autres et l'efficacité des prélèvements est douteuse. De l'avis général, ces réformes ne devraient pas poser de problème en France, un « pays riche, 6^e puissance (économique) mondiale ». Globalement, les revenus des « *élites* » sont mis en cause, mais également toutes les « *dépenses inutiles* » de l'Etat et des collectivités locales.

Catégories privilégiées contre catégories pressurisées

La contribution des Français au système fiscal est perçue de façon binaire : certains profitent des dispositions en place et bloquent toute réforme, tandis que d'autres subissent dans leur quotidien des prélèvements excessifs. Parmi les catégories les plus souvent mentionnées dans les débats figurent les étudiants, les retraités ou les indépendants.

« *Les moyens n'ont pas été mis en place pour les **étudiants*** » explique une participante qui estime que le logement est l'écueil le plus ardu à contourner. Les APL sont jugées globalement insuffisantes et leur diminution de 5 euros a été très négativement perçue. Les propositions émises demandent la création « d'un véritable statut de l'étudiant » ou l'augmentation des aides aux logements et leur extension à l'ensemble des étudiants. Pour leur part, les **retraités** dénoncent unanimement la stagnation des pensions depuis 10 ans,

face à l'augmentation de la CSG de 3%, « *alors que le coût de la vie ne cesse de croître* ». Ils expriment la précarisation de leur quotidien, le sentiment d'injustice d'avoir travaillé et cotisé toute une vie pour percevoir si peu, ou encore le montant insuffisant du minimum vieillesse. De leur côté, les **travailleurs indépendants** critiquent la très mauvaise gestion du régime de sécurité sociale des indépendants (RSI). « *On reçoit des avis sur des choses déjà payées, des courriers d'arriéré avec des rappels majorés sur les années N-2* », alors même que les revenus d'activité ne sont plus les mêmes. Ils estiment en outre que personne n'est là pour répondre à leurs questions, « *pas même à l'URSSAF* ». Ils déplorent un système fiscal et social incompréhensible. Les demandes concernent le renforcement des protections sociales et l'adaptation du statut de travailleur indépendant ou encore la vigilance vis-à-vis du micro-entrepreneuriat, perçu comme une concurrence déloyale (bien que le statut des micro-entrepreneurs soit lui-même mis en avant comme étant très précaire).

Bien d'autres métiers ou catégories ont fait part de leurs difficultés lors des rencontres et il serait trop long de tout détailler. « *Le travail, on devrait pouvoir en vivre* » explique-t-on. On peut citer les intérimaires qui souffrent « *de ne pas bénéficier des mêmes avantages sociaux que les autres* », les agriculteurs qui « *ne veulent pas de subventions mais simplement être payés de leur travail* », ou encore les femmes seules avec enfants à charge et les personnes en situation de handicap qui relèvent les inégalités salariales dont elles sont victimes, les patrons de TPE qui doivent supporter « *3 ou 4 mois sans se verser de salaire pour payer les charges* » ou encore tous les métiers touchés par l'automatisation des process ou la dématérialisation des procédures.

14

En écho, le public cite d'autres catégories privilégiées ou perçues comme profitant d'un système qu'elles ont elles-mêmes façonné à leur avantage. « *C'est quoi cette élite, qui ne veut pas payer d'impôts, qui cherche toujours à gagner plus et à partager moins... ?* » demande un participant. Les **élus et les hauts-fonctionnaires** sont particulièrement visés : de nombreuses revendications concernent par exemple une plus grande transparence sur les dépenses et les avantages liés à la fonction de parlementaire ou la révision des grilles indiciaires dans les plus hauts postes de la fonction publique ; d'autres relèvent « *le salaire indécent des anciens présidents et ministres* », ou les avantages en nature dont ils bénéficient. De même, les « **patrons du CAC 40** » ou plus globalement les **grandes entreprises** sont accusés de systématiquement contourner les lois, en ne payant pas d'impôt en France grâce « *à leurs juristes* » qui trouvent les moyens de faire de l'optimisation fiscale. Enfin, plusieurs intervenants rappellent que **les banques** ont été sauvées en 2008 « *avec de l'argent public* », mais que l'on a alors omis de s'attaquer aux paradis fiscaux.

Aides, taxes, impôts... Une demande unanime de révision

De nombreux participants ne comprennent pas les mécanismes de redistribution, ceci aboutit à considérer que la fiscalité ne contribue pas à une diminution des inégalités en France, mais au contraire encourage l'augmentation des écarts entre les différentes

catégories de population. Le public regrette que les dispositifs ne soient que peu ou pas évalués et déplorent que la Cour des comptes ne rende que des « *avis qui ne sont pas contraignants, dont on peut se poser la question du suivi...* ».

Concernant **l'entreprise**, le CICE symbolise cette affirmation. Perçu comme un « *cadeau* » aux plus grandes entreprises, qui a permis de leur verser « *40 milliards d'euros pour développer l'emploi sans jamais le moindre contrôle* », ce dispositif revient fréquemment comme l'illustration de la difficulté des acteurs économiques dans les TPE / PME à capter les opportunités fiscales mises à leur disposition, faute d'ingénierie. D'autres intervenants demandent à que l'on s'intéresse davantage aux plus grands profits, qu'il s'agisse du chiffre d'affaires des géants du numérique (taxation des GAFAM³) ou des transactions financières, par exemple en remettant à l'ordre du jour la taxe TOBIN. Certaines déclarations affirment également qu'il conviendrait de taxer « *les robots dans les usines ou sur les caisses automatiques dans les supermarchés* ». De façon quasi-unanime, les entrepreneurs présents demandent une « *réduction des charges, pour rehausser les salaires et redonner du pouvoir d'achat* » ou rappellent que « *la législation actuelle crée trop de contraintes* » et qu'il conviendrait notamment de « *favoriser plus de contrats flexibles* ».

Concernant **les citoyens**, on relève de fréquentes demandes visant l'augmentation du SMIC, en faveur du pouvoir d'achat des travailleurs, afin de « *permettre aux personnes actives de vivre convenablement* ». « *Il est inadmissible qu'aujourd'hui en France il y ait autant de SDF et de travailleurs pauvres qui ne peuvent pas vivre dans des conditions correctes* ». La CSG, comme évoqué précédemment, s'attire les foudres des retraités, tandis que d'autres souhaiteraient plus globalement revoir de fond en comble cet impôt, « *voire le supprimer pour les très petits revenus* ». Des participants demandent que soient évalués les effets de l'abandon de l'ISF ; d'autres, qui ne comprennent pourquoi l'on se prive de cette ressource alors qu'on « *nous dit que le budget de l'Etat est en faillite* », réclame son rétablissement. Un nombre limité de déclarations, mais significatives, réclament « *un maintien des aides sociales uniquement pour ceux qui travaillent et qui ont des difficultés* ».

Impôts et taxes n'échappent pas à cette volonté de refondation. Rappelant le montant de la fraude fiscale (entre 80 et 100 milliards d'euros par an selon les participants), de très nombreuses voix s'élèvent pour demander un impôt « *plus juste* » : cela passe par exemple par la création de davantage de tranches pour l'impôt sur le revenu, ou une réflexion sur les niches fiscales, qui conduisent « *certaines personnes gagnant de bons salaires à payer moins d'impôts que ceux qui ont un petit salaire* ». Certains préconisent un impôt pour tous, même symbolique. Le montant de la TVA est lui aussi très débattu quant à ses effets : un participant note que la TVA à 5,5% dans la restauration n'a que très peu créé d'emploi, quand d'autres souhaitent une diminution de cette taxe pour « *les produits de premières nécessités (couches, laits, pâtes, serviettes hygiéniques...)* et une augmentation pour les produits de luxe (parfum, voiture de luxe) ». Des harmonisations, en particulier au niveau européen, sont proposées pour éviter une concurrence néfaste.

³ Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft

Enfin, si beaucoup d'intervenants rappellent que le mouvement des Gilets jaunes est parti du problème du carburant, peu de témoignages évoquent les mesures à prendre. On notera quand même le regret partagé que les taxes sur l'aviation civile ou le transport maritime ne puissent être augmentées en raison des accords internationaux.

La transition écologique

Quelle énergie choisir ? Quel mode de transport privilégié ? Est-on conscient de notre empreinte écologique ? A-t-on le choix ? Quel monde laisse-t-on à nos enfants ? Certaines catégories échappent-elles à l'effort en faveur de la transition énergétique ? Au contraire, d'autres acteurs payent-ils trop ? Comment concilier les contraintes matérielles de court-terme avec les exigences du développement durable ? Toutes ces questions ont été posées lors des différents débats auxquels a assisté le CESER, et les réponses sont nombreuses, parfois contradictoires, parfois complémentaires. Certains thèmes reviennent fréquemment, sur lesquels les citoyens exigent information, clarification et exemplarité.

Changer oui. Mais comment ?

Aucun témoignage ne réfute la nécessité de changer radicalement nos habitudes « *pour sauvegarder la planète* ». L'effondrement de la biodiversité inquiète les citoyens, qui citent « *la pêche industrielle qui décime les espèces* » ou qui s'alarment de « *traverser la Beauce sans voir la moindre trace d'insecte sur le pare-brise* ». Face à l'urgence de l'action, beaucoup avouent leur **embarras** et souhaiteraient une information plus accessible sur les enjeux des solutions proposées, au premier rang les choix concernant le mix énergétique. Les doutes sont généralisés, qu'il s'agisse des énergies conventionnelles (« *l'énergie nucléaire permet de ne pas polluer, mais on ne sait pas quoi faire à long-terme des déchets* ») ou renouvelables (le coût et l'efficacité de chaque mode sont sujets à de vifs débats).

De fait, le fourmillement d'idées, d'innovations, d'expertises contradictoires, de projets sans lendemain ou de difficultés à calculer le coût complet d'une pratique ou d'une solution laisse perplexe. L'exemple de la voiture électrique est emblématique, car il revient dans quasiment tous les débats : présentés comme des solutions de mobilité alternatives aux énergies fossiles, les véhicules électriques ne semblent pas être aussi vertueux qu'on le dit. Les citoyens mettent en avant les batteries contenant des métaux rares « *extraits en Afrique par des enfants* » et le manque d'information quant à leur recyclabilité. Les discours changeants des gouvernements successifs sur les avantages et les inconvénients de l'essence et du diesel semblent également avoir créé la confusion parmi les automobilistes. L'idée que les nouveaux moteurs diesel polluent moins que les véhicules électriques est largement partagée (sans préciser si l'on parle de pollution atmosphérique ou d'impact climatique). Enfin, le coût de ces véhicules reste aussi rédhibitoire, « *malgré la prime d'Etat* ».

Les « *effets d'aubaine* » liés aux aides publiques sont également un motif de préoccupation, en particulier sur les énergies renouvelables, bien au-delà de la seule question de la mobilité. Le photovoltaïque et l'hydrogène apparaissent régulièrement dans les questionnements : le **recul** ne serait pas suffisant pour se lancer à corps perdu dans une solution ou dans une autre. Des intervenants donnent des exemples concrets de ce qu'ils estiment être « *un gaspillage d'argent public* », à l'instar de l'usine hydrolienne OpenHydro à Cherbourg, « *inaugurée en juin puis abandonnée en juillet* ». Quant au bois, « *il devrait être davantage utilisé pour se chauffer mais la ressource ne sera pas suffisante, car nous en envoyons déjà énormément vers la Chine* ».

L'exemplarité avant tout

Il faut montrer l'exemple : ainsi pourrait-on résumer une conviction très largement partagée. Qu'il s'agisse des industriels vis-à-vis des consommateurs, de l'Etat vis-à-vis de ses administrés ou des anciennes générations vis-à-vis des nouvelles, chacun doit appliquer à soi-même les principes qu'il entend imposer aux autres.

Les grands **distributeurs** ou les **entreprises de l'agro-alimentaire** sont particulièrement visés. Ils sont notamment appelés à diminuer le sur-emballage ou, à défaut, les consommateurs devraient refuser leurs produits. Par ailleurs, les grandes entreprises font l'objet de demandes visant à leur imposer la publication de leur bilan carbone, ou encore l'utilisation d'un taux minimal de matériaux recyclés dans leur process de fabrication.

17

L'exemplarité écologique concerne toutes les couches de la société, y compris le tissu **associatif**, dont les représentants sont encouragés à se former pour sensibiliser eux-mêmes leurs publics. Cette demande concerne autant le fonctionnement interne des structures (usage du papier, des mails, de la vaisselle jetable...) que leurs activités (culturelles, sociales ou sportives). Une éco-conditionnalité des aides publiques a été évoquée, en lien avec la mise en place de « plans particuliers d'exemplarité écologique ».

Si la **jeunesse** apparaît globalement mieux sensibilisée aux conséquences du changement climatique et aux conduites à tenir, une marge de progrès reste à accomplir. Les tendances montrent que l'adaptation des habitudes alimentaires (moins de viande) ou de consommation est ancrée, alors qu'une diminution de l'usage des outils numériques (pourtant très consommateurs d'énergie) ne semble pas dans les intentions.

Bien évidemment, le **Gouvernement** n'échappe pas à cette exigence d'exemplarité et de nombreuses contradictions liées à la politique écologique sont relevées, notamment l'autorisation ou le financement de grands projets jugés « inutiles » ou « non-durables ». Les élus locaux sont tout autant incités à cesser de répondre aux demandes « *systématiquement par la question du coût* » mais aussi en vertu de critères environnementaux, de santé ou de climat, c'est-à-dire justifier de l'intérêt de ces projets en coût global.

Promouvoir de nouveaux réflexes : diminuer, partager

De très nombreuses réflexions font part de la perplexité, voire de l'indignation, des citoyens concernant des pratiques qu'ils estiment inégalitaires, appuyées selon certains par des « *lobbies financiers* ». La **fiscalité** arrive évidemment en tête des préoccupations : si la mobilité a bien un coût, beaucoup déplorent que le kérosène et le diesel soient taxés différemment. Des gens proposent ainsi « *d'appliquer l'augmentation prévue de la TICPE sur les carburants, sans aucune forme d'exception, y compris sur le kérosène* ». L'incohérence des décisions politiques dans le temps est également pointée, à l'image des anciennes incitations pour s'équiper d'un véhicule diesel.

Le sentiment d'une inégalité de traitement entre les zones densément peuplées et les **campagnes** a fait l'objet de plusieurs remarques, en particulier sur la dépendance au coût de l'énergie pour les habitants du monde rural, et par conséquent l'impossibilité de changer leur mode de déplacement ou de consommation du jour au lendemain. Mais des interventions ont également mis en relief le « *mythe de l'égalité des territoires* », selon lequel tout n'est pas possible à la campagne : il serait au contraire urgent de densifier la ville, pour éviter la péri-urbanisation. Des critiques sont également adressées à l'encontre des « *néo-ruraux qui ont des exigences d'équipements comme s'ils étaient en ville* ».

En dépit de ces difficultés, la nécessité de diminuer notre consommation semble partagée. Les **économies d'énergie** au quotidien sont à la portée de tous, à condition bien sûr d'être accompagnées (financièrement ou pédagogiquement). On peut citer le fait de baisser la température d'1°C dans les locaux privés ou professionnels, la généralisation des panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude dans les bâtiments collectifs, l'isolation des murs par l'extérieur, le renouvellement des chaudières, la réduction du gâchis alimentaire ou encore la promotion des circuits-courts.

Certaines évolutions proposées relèvent aussi d'un changement des **mentalités**. Il est par exemple demandé que « *la notion d'usage ou de fonctionnalité prenne le pas sur la notion de propriété* ». Considérant qu'il ne sera jamais possible de satisfaire, de façon matérielle, toutes les demandes individuelles, des pratiques comme le co-voiturage ou l'autopartage sont promues. Le partage concerne aussi des équipements de grande taille : à l'image des aéroports, pour lesquels une interrogation se fait jour sur la nécessité de disposer de cinq aéroports en Normandie au lieu d'un seul. En matière ferroviaire, des témoignages regrettent que l'on « *remplace les trains par des bus* » ou que ce mode de transport ne soit pas davantage utilisé pour le fret. Même le **travail** est touché par ces nouvelles habitudes à prendre. Télétravail et co-working, regroupement dans des tiers lieux ou achats groupés, font partie des solutions promues.

Ce partage devrait être en partie encouragé par les collectivités. A ce propos, des observateurs notent « *un manque de coordination entre les AOT* » et « *un défaut de mesures facilitatrices dans les documents d'urbanisme* ». Quant à la fameuse problématique du « *dernier kilomètre* », auquel le collectif ne peut pas répondre, la solution du vélo revient sur

toutes les lèvres, à condition de compléter les itinéraires cyclables, souvent partiels, et de faciliter leur usage (installation de racks dans les bus et les trains).

Transparence, simplicité, lisibilité, pédagogie

Agir en faveur de la transition énergétique est complexe. De très nombreux participants en sont convaincus et donnent maints exemples issus de leur expérience personnelle. Les appels en faveur d'une simplification administrative des dossiers d'économies d'énergie sont fréquents. « *Pour changer un joint, il y a 22 feuilles à remplir et à imprimer* ». Cette lourdeur est aussi attribuée à l'empilement des dispositifs, qui rend difficile la compréhension globale du système et l'accès à ses droits.

De fait, les citoyens sont bien conscients que des aides existent, mais leur accès est rendu difficile par manque de temps ou d'information. Un vaste effort pédagogique est réclamé à l'Etat, et ce dès le plus jeune âge. De façon tout aussi forte, les citoyens réclament à l'Etat de « *jouer son rôle de garant* ». Car c'est un aspect observable dans l'ensemble des réunions publiques auxquelles le CESER a participé : la confiance dans la parole des organismes publics ou privés s'effrite. Beaucoup de voix réclament une « *totale indépendance de l'Etat* » face aux « *lobbies* » : cette revendication s'illustre par exemple en matière de consommation, domaine dans lequel de plus en plus de citoyens, sensibilisés aux achats responsables, s'interrogent sur la pertinence des labels. « *Le système actuel est trompeur et inefficace en termes de complément de rémunération pour le producteur vert* » a-t-on entendu.

Lien et proximité

La proximité est une valeur défendue par un très grand nombre de participants, au motif qu'elle permet non seulement des économies d'énergie mais également qu'elle renforce le lien social et la solidarité entre les habitants d'un territoire.

« *La société s'est éclatée* » pointe un participant, rendant le problème du transport difficile à résoudre. « *La famille a évolué, l'entraide s'est amenuisée, ceci disparaît et l'Etat n'y peut pas grand-chose* », poursuit-il. En conséquence, la voiture a pris une place « *démesurée* », pour compenser la dispersion des services. En réponse, des citoyens partagent l'idée que c'est à eux de se mobiliser pour « *inventer* » des solutions, parmi lesquelles des idées visant à renforcer la proximité, au sens physique et social. En matière économique, cela passe notamment par le renforcement des circuits courts : l'exemple est donné de la fermeture récente de deux abattoirs, ce qui a eu pour conséquence d'amener les animaux plus loin vers d'autres abattoirs, voire dans d'autres pays.

Démocratie et citoyenneté

Etre écouté, reconnu en tant que citoyen, participer à la prise de décision... Les expressions entendues lors des réunions locales peuvent se résumer à une chose : le citoyen veut faire de la politique, mais juge qu'on ne lui en donne pas les moyens, et que le système ne valorise que les diplômes et les réussites scolaires au détriment des compétences et de l'expérience.

Le vote, une légitimité à (re)trouver

Le respect du bulletin fait partie des principales revendications. Une grande partie des témoignages déplorent l'abstentionnisme, mais le comprennent du fait de la faible prise en compte par la classe politique des revendications citoyennes. En revanche, des jeunes n'expriment qu'un intérêt très limité, voire inexistant pour la politique telle qu'elle est vécue et donc pour le vote : « *qu'on vote ou qu'on ne vote pas, le résultat est le même. Les résultats sont déjà tout prêts* ». Le refus par référendum en 2005 du traité européen, ré-appliqué ensuite via le traité de Lisbonne, est parfois donné comme exemple. Face à cette désaffection, des voix s'élèvent ponctuellement pour réclamer le vote obligatoire, ou « *de prendre en compte les bulletins blancs* ». Certains vont jusqu'à dire qu'une élection « *devrait être invalidée* » si les bulletins blancs sont majoritaires.

20 La prise en compte d'une dose de proportionnelle est également fréquemment réclamée. Face au constat que c'est : « *une minorité qui gouverne* », le pouvoir de l'opposition s'en trouverait renforcé. D'autres au contraire jugent que cette disposition rendrait le pays « *ingouvernable* ». De façon globale, les participants estiment que les 15% de proportionnelle annoncés par le Gouvernement sont insuffisants.

Globalement, des temps de respiration démocratique sont réclamés entre les grandes échéances que constituent les élections présidentielle et législative. Le référendum d'initiative citoyenne (RIC) est présenté comme une solution permettant de participer à la vie commune, mais ses modalités d'organisation ou son périmètre font diverger les avis.

S'engager doit rester un choix

Plusieurs témoignages déplorent le faible investissement des citoyens dans la prise de décision ou dans la société en général et rappellent qu'ils ont « *aussi des devoirs* ». La prise de conscience de la citoyenneté ferait diminuer les incivilités, selon certains. Le **bénévolat** est en mutation : l'outil du « *service civique* » (tel qu'il existe actuellement ou sous une autre forme) est plutôt plébiscité, certains voulant le rendre obligatoire, par exemple « *pour orienter les jeunes vers les métiers de l'environnement* ». « *Si on nous oblige à faire du volontariat, ce n'est plus du volontariat* » répondent en écho les intéressés, qui sur le principe ne sont pas opposés à plus d'actions collectives. Certains réclament même plus

d'activité en groupe à l'école, ou la possibilité d'y créer plus facilement des clubs, « *comme à l'étranger* ».

L'éducation civique peut être une solution pour populariser une culture de l'engagement et de la citoyenneté. Des intervenants estiment qu'elle est nécessaire pour améliorer la connaissance des institutions, et ce tout au long de la vie.

Relais et corps intermédiaires

La réflexion revient régulièrement sur la nécessité de trouver des canaux de transmission différents ou des modalités de dialogue renouvelées entre le peuple et les élus. Le tissu **associatif** est abondamment cité pour son maillage local et sa connaissance fine des problématiques, mais « *la pression politique* » liée au financement par des collectivités est pointée du doigt, de même que la « *transparence* » dans la répartition des sommes allouées. La solution pourrait passer par la création de « *conseils locaux de la vie associative* », organes qui peuvent être autonomes et permettre une expression des associations auprès des politiques. Certains font le rapprochement avec les « *conseils de développement* » déjà existants sur certains territoires.

Les animateurs de ces corps intermédiaires réclament en outre que leur **quotidien** soit facilité. Investis fortement dans la vie locale, ils réclament des tiers-lieux pour se rencontrer, l'aménagement des horaires dans les entreprises pour permettre l'exercice d'une activité bénévole, un accompagnement pour les porteurs de projets de fonds européens ou pour les démarches de réponse aux appels d'offres dans les marchés publics. La création d'un statut officiel de bénévole associatif a également été réclamée.

Des reproches sont parfois adressés au mouvement des « Gilets jaunes », dont les revendications seraient « *floues* » et « *égoïstes* ». Des syndicalistes font remarquer qu'ils ont manqué de soutien lors de « *grandes manifestations il y a quelques années* », qui aurait alors pu permettre de « *faire fléchir le Gouvernement* » sur des revendications actuelles des Gilets jaunes. Les méthodes « *de blocage* » sont parfois critiquées, au motif du respect de la libre-circulation, mais l'idée est également répandue que « *l'on n'obtient rien sans mettre le bordel* ».

L'élu : si proche, si lointain

Les élus sont parfois décrits comme « *des OVNIS* », qui deviennent immédiatement « *hors-sol* » une fois au pouvoir. Si les maires, notamment en milieu rural, trouvent grâce aux yeux des participants, les élus locaux devraient néanmoins associer davantage les citoyens aux prises de décisions, en organisant des rencontres plus fréquentes. Des propositions visent à mettre en place un système de « *tirage au sort* » pour associer plus concrètement certains citoyens à « *des grands projets* ». La limitation du cumul des mandats, afin d'éviter la

professionnalisation de la vie politique, est aussi une suggestion entendue, aux côtés d'une révision des quorums dans les assemblées pour inciter les élus à être plus présents. Des réflexions sur le nombre trop élevé de parlementaires sont exprimées, mais la plupart des reproches adressés concernent surtout leur « *déconnexion* » avec le terrain plutôt que leur nombre.

L'organisation de l'Etat et des services publics

Numérisation et déshumanisation

Pour de très nombreux usagers, la déshumanisation est le principal fléau dans les services publics. Ils déplorent d'être renvoyés vers internet pour un nombre croissant de démarches administratives, alors même que cela a un coût qu'ils doivent supporter eux-mêmes : s'équiper d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un scanner... Beaucoup ont l'impression que l'Etat parvient ainsi à faire des économies en leur faisant supporter des charges nouvelles liées à la numérisation de la société. La solution proposée est majoritairement le retour du personnel dans les administrations de proximité (mairies, CAF) ou dans certains lieux comme les gares. Au-delà de l'aspect pratique, le lien social que cela génère est aussi mis en avant.

22

Ces aspirations ne traduisent pas pour autant un refus des nouvelles technologies. Des témoignages plébiscitent l'installation, notamment dans les communes rurales ou semi-rurales, de salles de visio-conférence ou d'informatique afin que les habitants puissent venir y faire leurs démarches.

L'accompagnement à l'usage de ces équipements est un point déterminant. Les personnes âgées sont régulièrement citées comme étant en perte de repère devant ces nouveaux procédés, même s'ils ne les rejettent pas. L'idée régulièrement émise est celle d'un accueil dans certains lieux (par exemple les mairies) pour que les gens qui ont besoin d'assistance puissent être accompagnés.

Des administrations à remettre en phase avec les préoccupations quotidiennes

L'organisation fonctionnelle des administrations (collectivités territoriales et Etat) fait l'objet de critiques ou d'incompréhension. Les observations évoluent autour de la possibilité d'obtenir le meilleur service possible au moindre coût. L'idée que la structure d'ensemble est à repenser revient de façon prégnante.

La conduite de la **décentralisation** monopolise un grand nombre d'interventions. Pour beaucoup, l'Etat « *abandonne* » les territoires en fermant des structures vitales (hôpitaux, maternités, gares...) et brise ainsi l'équité de services devant les citoyens. Les collectivités territoriales sont en contrepartie souvent associées à la notion de proximité, mais ce sont

pour l'essentiel les communes qui recueillent l'assentiment général, à l'exception de quelques déclarations qui pointent leur nombre plus élevé en France que dans les autres pays européens, ce qui engendre des coûts substantiels. La « *mairie* » apparaît comme un point de repère, un référent vers qui le citoyen peut se tourner lorsqu'il n'obtient pas de réponses ailleurs ou qu'il ne sait pas à quel guichet s'adresser. En revanche, les communautés de communes sont régulièrement accusées d'avoir renforcé la gestion technocratique du territoire, ou d'avoir dépossédé les communes de leur identité (notamment à cause des changements de nom). Conseils départementaux et Conseils régionaux ne sont que très rarement mentionnés, sinon pour exprimer une méconnaissance de leur rôle et de leurs actions.

Le nombre de **strates** est souvent relevé comme étant un facteur de lenteur ou de complexité pour l'organisation des services publics : l'idée qu'il faudrait en supprimer certaines revient ponctuellement, sans toutefois supprimer les services qu'elles offriraient mais en les transférant vers d'autres niveaux. Globalement, la population ne se soucie pas de savoir quelles sont les compétences de chacun, mais bel et bien de la réalisation du service attendu. La conviction générale est que le citoyen ne doit pas avoir à se préoccuper des attributions des uns ou des autres, mais qu'une information claire lui soit donnée. Certaines propositions vont d'ailleurs dans le sens de l'ouverture de « *maison des services* », où une information centralisée pourrait être dispensée. Cette complexité, au-delà du déficit de lisibilité qu'elle engendre, peut aussi pénaliser la diffusion de l'information (par exemple les PLUi, documents méconnus mais que les participants jugent importants). Beaucoup de participants notent globalement une diminution de la qualité des services alors même que les impôts augmentent.

L'Etat est considéré comme un piètre **gestionnaire**, davantage guidé par la volonté de réaliser des économies plutôt que par l'intérêt public. Certaines interventions dénoncent la « *privatisation progressive de tous les services publics* » (énergie, transports, aéroports, trains), qui s'accompagne souvent d'une hausse des coûts pour l'utilisateur et d'une baisse de la qualité du service. La crainte est celle d'un développement de services publics « à deux vitesses » est illustrée par la privatisation rampante de la commande de cartes grises. Parfois, ce sont les choix de l'Union européenne qui sont critiqués comme empêchant de rester maître chez soi (l'exemple a été pris du refus de la fusion d'Alstom et Siemens au risque de créer un monopole). Sur des domaines très variés (école, santé, transports...), les choix « *des experts* » sont déplorés comme étant hors-sol ou guidés par les seules économies. Les citoyens ont l'impression de ne plus être écoutés dans l'expression de leurs besoins, aux bénéfices de quelques professionnels de la gestion financière.

Enfin, quelques témoignages dénoncent une déconnexion entre les **élus** (notamment les parlementaires) et les citoyens. Le train de vie des députés et des sénateurs, considéré comme trop élevé, ne leur permettrait plus d'être au fait des réalités. La réduction de leur nombre a été pointée comme une solution. En réponse, des élus mettent en avant la contradiction qu'il y a de vouloir diminuer leur nombre tout en réclamant davantage d'écoute et de proximité. Par ailleurs, diminuer leurs indemnités de façon drastique

conduirait « à n'avoir plus que des riches ou des retraités » au pouvoir, et à « augmenter encore le pouvoir des lobbies ».

Ecole, santé et ruralité concentrent les inquiétudes

L'école apparaît « en danger » dans nombre de témoignages. Ce sont les menaces de fermeture qui cristallisent le plus d'inquiétudes, et les parents d'élèves ont souvent l'impression d'être les seuls à se mobiliser en faveur du maintien des écoles, en particulier dans les zones rurales. Plus généralement, ce sont les « *objectifs chiffrés* » qui sont désignés comme responsables des dérives, comme pour la fermeture d'une classe « *parce qu'un ou deux élèves manquent* ». L'activité scolaire est souvent associée au maintien de la vie et de l'attractivité de la commune. La formation du personnel scolaire fait aussi partie des sources de préoccupations : les jeunes enseignants seraient mal préparés à l'exercice de leur métier dans des classes difficiles ou surchargées ; le nombre de conseillers d'orientation psychologues, de professeurs spécialisés ou encore d'éducateurs (par exemple pour les jeunes en situation de handicap) n'est pas non plus suffisant. La formation de celles et ceux qui interviennent auprès de la jeunesse est aussi une source d'inquiétude, notamment pour les animateurs des secteurs sportifs. La suppression des contrats aidés a accentué le sentiment d'un délaissement des publics les moins favorisés.

24

La valorisation de la **formation professionnelle** initiale (apprentissage et bac pro) est une nécessité qui se heurte à la difficulté de trouver des employeurs et des stages. De même, des intervenants dénoncent des choix incohérents qui ont conduit à la fermeture de certains lycées professionnels alors même que les secteurs d'activité en question étaient en manque de main d'œuvre.

La situation des **hôpitaux** et des **maternités** soulève de vives inquiétudes, liées au manque de moyens et de personnels. « *Il faut arrêter de prendre les hôpitaux pour des entreprises* » explique un citoyen, qui déplore le développement de l'ambulatoire. La sécurité sanitaire n'est plus assurée sur certains territoires. D'autres dénoncent « *la maltraitance* » que connaissent certains patients (notamment dans les grandes structures) et s'inquiètent des évolutions du financement de la **dépendance**, « *qui est une véritable angoisse pour les retraités* ». L'absence de médecins-spécialistes à une distance acceptable de son domicile est aussi fortement critiquée. Parmi les propositions, la solution de la télémédecine n'est pas rejetée mais implique alors que l'Etat assure son déploiement, particulièrement coûteux. Face au manque de médecins ruraux, il est aussi suggéré d'utiliser les compétences des infirmières à domicile et des pharmaciens. Des initiatives locales sont également mises en avant, notamment dans des communes qui cherchent à faciliter la négociation de tarifs groupés (et donc plus avantageux) auprès des mutuelles, pour leurs administrés.

La **ruralité** est présentée comme étant la grande oubliée des politiques territoriales de l'Etat comme des collectivités au cours des dernières décennies. La désertification de ces zones (qu'elle soit scolaire, médicale, numérique...) est unanimement dénoncée et il est rappelé

qu'un travail sur leur attractivité doit être engagé d'urgence. Souvent présentée comme une charge, un témoignage affirme que « *la campagne contribue pourtant à l'attractivité touristique de la région* ». Des décisions incohérentes d'élus sont pointées du doigt : parmi elles, le choix de privilégier le développement de zones commerciales en périphérie des bourgs, alors que ces derniers peinent à retenir leurs commerçants. Au contraire, il faudrait prendre exemple sur les communes qui prennent en charge une partie du loyer des commerces pour renforcer leur attractivité.

Avant d'aller plus loin

Et si finalement tout n'était qu'une question de méthode ? La parole des citoyens rapportée précédemment fait clairement apparaître que la communication ne fonctionne pas : les citoyens disent ne pas être entendus de leurs représentants ; les représentants disent ne pas être compris des citoyens.

L'idée générale n'est pas de faire plus, mais autrement. En se préoccupant réellement du vivre ensemble, en mettant les citoyens en position de (re)prise de pouvoir grâce à la reconnaissance de leurs statuts d'usagers et d'acteurs, en affirmant une ambition collective et en favorisant la proximité à différentes échelles territoriales selon les sujets. Au-delà de la méthode, il est bien sûr nécessaire de répondre à l'aspiration d'avoir plus d'égalité et de justice sociale et fiscale, ce qui implique de grandes réformes de fond.

2. Constats et préconisations du CESER

Vivre au quotidien : ainsi pourrait-on traduire le sujet mis au centre du débat public depuis les premières manifestations de Gilets jaunes, en novembre dernier. Qu'il s'agisse du travail, de l'éducation, de la formation, de la santé, du vieillissement, des déplacements ou encore de la citoyenneté, les thèmes les plus variés ont été abordés. Leur diversité ne doit pas faire oublier qu'un fil invisible les relie les uns aux autres : celui de la place que chacun d'entre nous occupe dans la société et, en miroir, la place que la société veut bien nous donner.

Le CESER de Normandie ne prétend pas avoir de réponses définitives à apporter. Les problématiques sont bien trop diverses pour que nous ayons pu toutes les traiter dans le détail, en si peu de temps. En revanche, nous avons écouté avec attention les propos tenus⁴ lors des réunions d'initiatives locales. Nous avons également mis à profit nos travaux récents, qui contiennent de nombreuses propositions d'évolution des politiques publiques.

En croisant les deux, nous présentons aujourd'hui une série d'orientations pour répondre à la crise sociale que le pays traverse, ainsi qu'aux besoins d'information, de justice et de reconnaissance. Nous écrivons ces lignes dans une totale indépendance d'esprit, que ce soit vis-à-vis des politiques, des Gilets jaunes ou de n'importe quel autre groupe.

⁴ Il a été également constaté que des sujets sociétaux comme le mariage pour tous, la PMA ou l'immigration, n'ont quasiment jamais été abordés au cours de ces réunions.

Ça va mieux en le disant

Le débat a été extrêmement nourri ces dernières semaines : c'est une opportunité pour le CESER, qui a pu y puiser matière pour présenter ce document. Les propos entendus (cf. chapitre précédent) demandent globalement aux pouvoirs publics écoute, concertation et justice, trois principes que le CESER partage et qu'il s'est efforcé de valoriser dans ses différentes propositions, pour leur donner toute la place qu'ils méritent.

Il est néanmoins arrivé que certains propos nous dérangent. Toutes les paroles sont légitimes, mais consciemment ou non des affirmations désignent des boucs émissaires ou nient le droit à l'expression de l'autre. Elles ne sont pas représentatives des opinions émises lors des réunions, où les intervenants respectent dans leur très grande majorité le droit à l'expression de tous, et estiment que chacun a sa part de responsabilité tant dans les difficultés que dans la mise en œuvre des solutions. Il nous apparaît toutefois utile de répondre à certaines idées, dont nous sommes intimement persuadés qu'elles sont au mieux contreproductives, au pire dangereuses.

Peuple contre élites : si séduisant, tellement dangereux

L'opposition peuple / élites, si séduisante qu'elle soit pour expliquer les ressorts des inégalités, ne résiste pas à l'analyse. Il conviendrait d'abord de définir clairement qui est « le peuple » et qui sont « les élites » : il ne s'agit pas de nier les écarts considérables de statuts, de revenus, de conditions sociales, de niveaux culturels ou d'intégration sociale qui peuvent exister dans la société, ni de renoncer à chercher les moyens de les réduire, mais la vision binaire du monde ne traduit pas la complexité de la réalité. Où commence la richesse ? De quelle richesse parle-t-on ? Qui ne fait pas partie du « peuple » ? Qu'est-ce qu'un privilège ? Il est à notre sens impossible de répondre à toutes ces questions. Et quand bien même nous aurions réussi à catégoriser la population en deux couches distinctes (privilegiés contre opprimés), que faudrait-il faire ?

Si l'on souhaite réellement traiter les inégalités, le CESER pense qu'il est préférable d'observer la société dans sa diversité, et de réfléchir aux mécanismes politiques, aux dispositifs économiques, aux incitations environnementales, ou encore aux innovations sociales pour fabriquer une vie meilleure. Ceci n'interdit en rien les grandes ambitions, mais condamne en effet les formules faciles et creuses.

Le dialogue n'est pas une perte de temps

Il faut « aller vite » ; nous devons « frapper fort »... On ne compte plus le nombre de fois où les gouvernants, surtout au niveau national, usent de ces expressions pour accompagner les réformes qu'ils mettent en œuvre. Il ne s'agit pas de nier la nécessité d'adapter les services

publics et l'organisation de l'Etat, ou la réglementation dans tel ou tel domaine, en fonction du contexte et des nouvelles habitudes des Français. En revanche, comment comprendre cette volonté de passer systématiquement outre les corps intermédiaires et le dialogue citoyen lorsque l'on veut réformer ? Les tensions sociales sont ensuite inévitables.

La croyance en l'efficacité d'une gouvernance verticale explique pour partie ces méthodes de fonctionnement. Or, ce système augmente justement le risque d'échec, soit parce qu'il génère des oppositions de principe, soit parce que la réforme ne sera tout simplement pas adaptée aux besoins des gens.

Le dialogue prend du temps, c'est incontestable. Mais ce n'est jamais du temps de perdu. Au contraire, six mois de pourparlers suivis de l'application consensuelle d'une réforme valent mieux qu'une réforme menée au forceps, suivie d'années de mal-être et de dysfonctionnements. Ce constat vaut pour tous les niveaux, qu'il s'agisse de la réforme de l'assurance-chômage en France ou de la mise en place d'un transport à la demande dans un canton rural.

Les dispositions doivent donc être prises pour ramener les corps intermédiaires dans le débat, au risque pour les gouvernants de se trouver directement interpellés et d'agir dans la précipitation. Mais les corps intermédiaires sont tout autant concernés par la nécessité de revoir leurs pratiques, car eux aussi fonctionnent selon un principe de verticalité qui détourne les nouvelles générations de ces structures. Certes, la baisse des subventions explique en partie les difficultés à faire venir des bénévoles ou des responsables, mais il faut aussi noter que les formes d'engagement ont changé : l'adhérent n'est pas forcément militant, ou l'utilisateur n'est pas forcément adhérent.

Il conviendrait d'accompagner l'innovation technologique et sociale dans les structures associatives, syndicales ou patronales, de valoriser davantage l'engagement et les connaissances non scolaires, pour donner envie aux jeunes de s'engager.

Ceci suppose une réflexion en profondeur dans chaque organisation qui, à partir de ce constat, doivent réfléchir à des alternatives à l'organisation pyramidale de type *président, bureau, conseil d'administration, assemblée générale*.

Parmi les corps intermédiaires, de nombreuses structures (patronales, syndicales, associatives...) sont très présentes au niveau national ou dans les entreprises, mais leurs voix sont peu entendues dans les questions locales. Une organisation en ce sens donnerait plus de vie au débat public.

L'expert n'est pas toujours celui que l'on croit

L'expert est une figure de plus en plus présente dans notre société. Face à la complexité des choix politiques (qu'il s'agisse d'énergie, de santé, d'éducation, de numérique...), il est tentant de s'en remettre à l'avis de quelques professionnels. A ceci près que l'expert ne représente pas toute la société : si l'on peut avoir confiance en sa parole technique, elle ne doit pas couvrir d'autres voix (sociales, culturelles, économiques, éthiques, environnementales...) qui détiennent toutes une part de légitimité.

Nous pratiquons chacun, sans le savoir, ce qu'il convient d'appeler une expertise d'usage, issue de notre expérience de citoyen utilisateur de services ou consommateur de produits. A ce titre, la légitimité de tous dans le dialogue public doit être reconnue.

Pour favoriser l'acceptation sociale et l'implication de tous, le CESER reprend la proposition de nombreux participants au débat en faveur d'une participation accrue des citoyens et des territoires dans la gouvernance et le financement des projets, qu'ils soient énergétiques, agricoles, éducatifs...

Transition écologique : le citoyen attend des repères

Avenir énergétique : la bonne solution n'existe pas, la bonne information si

Dans leur très grande majorité, les citoyens partagent les préoccupations liées au réchauffement climatique ou à l'effondrement de la biodiversité. La nécessité d'agir fortement et urgemment fait consensus. Mais les avis divergent quant aux solutions à retenir : doit-on toujours se fier aux énergies dites conventionnelles (nucléaire, pétrole, charbon...) ou faut-il s'en remettre entièrement aux énergies renouvelables (éolien, solaire, hydrolien...) ? Quelle part doit-on accorder à chacune dans le mix énergétique ? L'embarras est d'autant plus grand que les sources d'information ne manquent pas. Elles sont d'ailleurs souvent contradictoires, poursuivent des intérêts pas nécessairement affichés et peuvent varier avec le temps : ce qui est considéré comme viable le lundi ne l'est plus forcément le mardi. Face à ces retournements de situations et apparentes contradictions, il importe de souligner clairement une réalité : la bonne réponse n'existe pas. Il est logique, voire rassurant, que les convictions évoluent avec le temps, signe que la connaissance progresse. En revanche, il n'est pas compréhensible, donc pas acceptable pour le citoyen (expert ou non) d'observer de violents soubresauts dans les grands choix énergétiques (et par la suite industriels) au gré des alternances politiques (et parfois même au cours du même mandat).

Le CESER propose que soit mise en place une plateforme, gérée par une autorité indépendante, donnant accès de façon pédagogique à l'ensemble du savoir en matière énergétique, et faisant état des implications présentes et à venir d'un choix ou d'un autre, ainsi que des avantages et inconvénients de chaque solution technologique (bilan carbone, recyclabilité, bilan énergétique, coût global...). Cette documentation pourrait être à la fois virtuelle (via un site internet dédié) et matérielle (en la mettant à disposition en mairie par exemple, ou dans les bibliothèques).

Cela peut paraître évident, mais ce n'est pas encore entré dans les usages : en matière d'énergie comme dans tous les autres domaines, il n'y a qu'un seul moyen d'améliorer l'acceptabilité des projets. Il passe par l'association des citoyens en amont des procédures. De ce point de vue, il importerait que les débats ou les consultations publiques aient systématiquement lieu *avant* le choix d'un maître d'ouvrage, pour éviter tout blocage. Un exemple récent en Normandie concerne l'implantation d'éoliennes off-shore au large du Tréport : la grande majorité des oppositions ne concerne pas les éoliennes elles-mêmes, mais la zone d'implantation choisie, imposée par l'Etat avant l'ouverture du débat.

La rénovation énergétique des logements doit également accompagner ces évolutions, à un rythme plus soutenu qu'aujourd'hui. Le CESER partage les demandes des citoyens qui appellent à plus de lisibilité et de continuité dans les aides. La visibilité des artisans labellisés RGE devrait également être améliorée.

Transport public : la fiabilité avant la vitesse, le dialogue avant le déploiement

Co-voiturage et auto-partage, transport à la demande, trains et cars, métros et bus, flottes de vélos... Comme en matière énergétique, les solutions de mobilités sont innombrables, et il serait contreproductif de vouloir les appliquer de manière uniforme sur les territoires. Aucune n'est meilleure que l'autre dans l'absolu, car le choix dépend de critères géographiques, économiques ou écologiques. En revanche, l'association de la population est décisive en amont de la mise en place d'un projet de transport collectif. Par ailleurs, on observe fréquemment une mauvaise coordination entre les autorités organisatrices du transport qui engendre des difficultés billettiques pour les usagers ou des ruptures de parcours.

Le déploiement de l'intermodalité est encore trop lent sur le territoire normand. S'il faut saluer les efforts entrepris dans le cadre d'Atoumod⁵, le dispositif n'est pas encore assez connu et très loin d'être généralisé. La loi doit permettre aux différentes AOM⁶ de coordonner plus facilement leurs actions, pour permettre un tressage des mobilités sur tout le territoire.

34

On observe en outre un décalage persistant entre les projets de nouvelles infrastructures portés par les élus et les demandes des usagers. L'exemple des relations entre Paris et la Normandie est emblématique : alors que les enjeux portent sur les souhaits d'amélioration pour les usagers et sur l'importance du fret ferroviaire, les discussions au cours des dernières décennies ont systématiquement porté sur des solutions techniques (LRNVS⁷, TGV, puis LNPN⁸) privilégiant la vitesse, mais successivement abandonnées car non finançables. En revanche, les aspects de régularité, de fiabilité, de fonctionnalité (comme par exemple de prévoir des espaces dédiés au rangement des vélos ou tout simplement des toilettes en état de marche) ou encore de confort ont été laissés au second plan et la situation quotidienne s'est fortement dégradée, sans que des perspectives d'amélioration à court terme ne soient crédibles.

La focalisation sur les transports du quotidien est une nécessité. Les débats n'ont jamais fait apparaître la demande de plus de vitesse dans les transports publics, mais unanimement une exigence de fiabilité et d'offre suffisante. Cette conception, beaucoup moins coûteuse mais beaucoup plus utile, doit guider l'action publique au cours des prochaines décennies.

⁵ Atoumod est un système de coopération entre différentes AOM normandes, matérialisé notamment par une « carte Atoumod » qui permet la mise en commun sur un même support de plusieurs titres de transports.

⁶ AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

⁷ Liaison Rapide Normandie Vallée de Seine

⁸ Ligne Nouvelle Paris-Normandie

Carburants : les taxes sont justes si elles s'appliquent à tous les modes

Le CESER n'oublie pas que le mouvement des Gilets jaunes est né de la hausse des taxes et du prix des carburants. Or, la plupart des débats n'ont pas fait apparaître un refus de la taxation, mais une volonté de taxer à parts égales tous les consommateurs de carburant. Les cas du kérosène pour les avions, ou du fioul pour les navires, sont revenus régulièrement dans les conversations. Sur le principe, on ne peut que valider ces constats.

Repères	Transport aérien	<p>En vertu de la convention de Chicago de 1944, le kérosène utilisé comme combustible dans l'aéronautique ne peut être soumis à des taxes. Cette décision est motivée par la volonté de « préserver entre les nations et les peuples du monde l'amitié et la compréhension ». En France, le kérosène échappe donc à la TICPE et à la TVA.</p> <p>A noter : dans l'empreinte de Paris, le transport aérien est le premier émetteur de GES (8,7 millions de tonnes, contre 4,7 millions pour la route) (source : l'Usine Nouvelle).</p>
	Transport maritime	<p>Différentes réglementations internationales régissent le transport maritime (notamment la convention Marpol) et quelques efforts sont consentis (notamment l'abandon du fioul soufré à 3,5% dès 2020. Mais l'article 265 bis du code des douanes précise que les livraisons de produits pétroliers à l'avitaillement des navires et des bateaux de pêche (hors bateaux de plaisance) sont exonérées de TICPE.</p> <p>A noter : le transport maritime s'est fixé comme objectif une réduction de 50% de ses émissions de gaz à effet de serre en 2050 (source : l'Usine Nouvelle). Un paquebot à quai pollue autant qu'un million de voitures (source : Médiapart).</p>

A défaut d'un accord européen ou mondial, les marges de manœuvre sont faibles. En matière aérienne, seule la taxation sur les vols intérieurs est possible, mais obérerait lourdement la compétitivité du secteur.

Que ce soit en matière routière, aérienne ou maritime, le CESER soutient les initiatives du Parlement européen : une euro-redevance pour tous les véhicules, dont les poids lourds, en fonction du nombre de kilomètres parcourus (en cours d'application) et la taxation du fioul maritime et du kérosène (proposée mais non-appliquée, étant entendu qu'une telle action, pour être efficace, nécessite d'être coordonnée à l'échelle mondiale. Il s'agit d'une question de justice fiscale autant que de santé. Les exonérations dont profitent aujourd'hui le secteur maritime et aérien sont difficilement compréhensibles.

L'ensemble des recettes issues de la fiscalité carbone en France doit être intégralement affecté au financement de projets liés à la transition écologique. Une part significative doit être fléchée vers les collectivités locales. Un suivi régulier devra être mis en place pour s'assurer du respect, de l'efficacité de la mesure et de la préservation de la compétitivité des entreprises des secteurs concernés.

Au sein des entreprises, l'octroi d'un véhicule à un collaborateur est considéré comme un avantage et non comme un outil de travail. Le traitement social et fiscal appliqué motive les entreprises à mettre à disposition des véhicules diesel à deux places. Cette situation crée une injonction paradoxale qui met à mal le pouvoir d'achat du collaborateur (nécessité de s'équiper d'un second véhicule au format familial) et ne répond plus aux attentes et usages sociétaux (impact environnemental et moindre acceptabilité du diesel, limitation des co-voiturages). Il conviendrait d'accélérer la déductibilité de l'essence au titre de la TVA et de revoir à la fois la TVS⁹ et l'avantage en nature découlant d'une telle mise à disposition.

Nos produits et nos habitudes au banc d'essai

Consommateurs et usagers sont sensibilisés à l'impact de leurs pratiques d'achat ou de déplacement. Derrière une apparente solution vertueuse se cachent souvent des réalités moins propices au développement durable. Vaut-il mieux acheter des yaourts bios mais sur-emballés que des yaourts conventionnels mais débarrassés de tout carton ? Faut-il privilégier un véhicule électrique dont le recyclage de la batterie au lithium posera question, ou rouler avec un véhicule diesel récent ? Peser le pour et le contre est souvent impossible, faute d'informations.

36

Des repères liés au bilan énergétique¹⁰, au bilan carbone¹¹ ou au coût complet¹² devraient systématiquement être portés à la connaissance du consommateur ou de l'utilisateur avant qu'il effectue son choix. Cette recommandation vaut également pour l'ensemble des politiques publiques.

Tout comme les audits énergétiques des grandes entreprises sont obligatoires, (pratiques des vitrines allumées la nuit, portes ouvertes et climatisation ...), il conviendrait d'appliquer les mêmes règles aux grandes surfaces et aux grandes enseignes commerciales.

En matière de réduction des déchets, les efforts demandés portent souvent davantage sur les ménages que sur des acteurs situés plus en amont dans la chaîne de production. Cet état de fait mériterait d'être inversé.

⁹ TVS : Taxes sur les Véhicules de Sociétés

¹⁰ Rapport entre la quantité d'énergie dépensée pour extraire une ressource et l'énergie finale réellement disponible pour l'utilisateur.

¹¹ Outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, devant tenir compte de l'énergie primaire et de l'énergie finale des produits et services.

¹² Prix de revient qui prend en compte la totalité des coûts de production.

Environnement : des reculs graves

Dans un décret promulgué fin décembre, le Gouvernement autorise une expérimentation dans les Hauts-de-France et en Bretagne : le remplacement des enquêtes publiques par une consultation internet, notamment pour les projets ICPE¹³. Cette nouvelle disposition est très loin d'offrir les mêmes garanties qu'avec la désignation de commissaires-enquêteurs et de réunions publiques. Le système actuel a bien sûr ses limites (notamment le peu de personnes présentes aux réunions), mais il permet de réorienter favorablement aux riverains un certain nombre de décisions, ou de faire connaître, par voie de presse, les opinions des uns et des autres. Autre exemple, la nouvelle loi Elan qui autorise un assouplissement d'ampleur à la loi littoral, induisant ainsi des risques de mitage de nos côtes.

Sur ces différents dossiers comme sur d'autres, le CESER ne comprend pas quelle était la nécessité de réformer, pour finalement aboutir à moins de droit et moins de garanties pour les citoyens. Il demande le maintien des modalités actuelles des enquêtes publiques et de l'ensemble des dispositifs de protection environnementale existant.

Pour aller plus loin, avec les rapports du CESER

- *Pour un aménagement du territoire plus équilibré et équitable en Normandie, octobre 2017*
- *SRADDET : pour une stratégie ambitieuse en faveur de la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels, septembre 2018*

¹³ Installations classées au titre de la protection de l'environnement.

La fiscalité à l'épreuve de la justice

L'autonomie fiscale des collectivités à conforter

Les Régions sont devenues des investisseurs de premier plan, suite aux différentes phases de décentralisation. Il apparaît qu'elles doivent gérer des dépenses de plus en plus contraintes, dans un contexte où les dotations nationales sont réduites, posant par là-même un problème d'autonomie. Le CESER a rappelé à maintes reprises son attachement à la libre administration des collectivités grâce à des recettes fiscales dynamiques.

Repères	Taux des impôts directs	Depuis 2011, les Conseils régionaux ne votent plus le taux d'aucun impôt direct local. Seuls les communes, EPCI et Conseils départementaux en conservent la capacité, fortement encadrés par les règles de la fiscalité publique.
	Bases des impôts directs	Ce sont les services fiscaux qui fixent les bases d'imposition. Par exemple, la revalorisation des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties est fixée par l'État, et non pas par les collectivités territoriales, qui ne peuvent que se baser sur les éléments transmis par l'État (source : vie-publique.fr)

Les collectivités locales devraient se voir attribuer des impôts directs sur lesquels elles disposeraient d'un pouvoir d'assiette et de fixation des taux, selon des modalités beaucoup plus ouvertes qu'aujourd'hui, même si le CESER ne conteste pas qu'un encadrement national soit nécessaire. La suppression de la taxe d'habitation dépossède un peu plus les territoires de leur capacité d'action et de leur autonomie. Si l'Etat annonce une compensation à l'euro près pour les communes, l'inquiétude demeure néanmoins à long terme.

39

Par ailleurs, l'Etat impose aujourd'hui un cadre budgétaire contraint aux collectivités territoriales, en les incitant notamment à limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à +1,2%, sous peine de diminution de leur dotation.

Au-delà de la remise en cause de l'autonomie fiscale et budgétaire, l'ensemble des Régions a alerté le gouvernement sur le fait que la cible retenue par l'Etat pour limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement pose problème dans la mesure où elle n'intègre pas l'impact en année pleine de la compétence transport scolaire, les dépenses liées au futur Plan régional d'investissement dans les compétences, etc.

Sources de financement de l'action publique : les acteurs publics ne doivent plus brader leur patrimoine

Qu'il s'agisse des services publics, des établissements publics ou des entreprises publiques, l'Etat doit cesser de se désengager, lorsqu'aucune règle ne l'y oblige, de ce patrimoine qui constitue le bien commun des Français. La dernière illustration en date concerne la volonté de privatisation d'Aéroports de Paris, dont le bénéfice attendu ne semble même pas à la

hauteur des dividendes qui auraient été perçus par l'Etat dans les prochaines années. Les justifications actuelles de cession des parts de l'Etat ne sont donc pas compréhensibles.

Les mêmes contradictions sont observables au niveau local. Le choix d'un certain nombre de collectivités de revenir à un mode gestion en régie directe des services publics locaux (notamment l'eau) montre que la délégation à des partenaires privés n'a pas toujours permis d'améliorer le service, ni le coût.

Le CESER invite à être particulièrement vigilant sur le recours aux partenariats privés-publics. Ces contrats peuvent présenter des risques financiers réels, augmentent les dépenses de fonctionnement, tout en privilégiant les grands comptes¹⁴.

Pour aller plus loin, avec les rapports du CESER

- *Avis du CESER sur les budgets primitifs et les orientations budgétaires de la Région Normandie, 2016-2018*

¹⁴ Grands comptes : ici, au sens de grandes entreprises

Démocratie : comment faire (mieux) de la politique ?

Le système électoral appelle une réforme

Le CESER est attaché à la démocratie représentative, mais le système a incontestablement besoin d'être réformé.

Qu'il s'agisse de la reconnaissance du vote blanc, de l'instauration d'une dose de proportionnelle, du vote obligatoire, ou encore de l'ouverture plus large des référendums (encadrés de garanties démocratiques), une grande réforme électorale qui inclut des moyens pour intéresser davantage les citoyens à la chose publique est nécessaire.

En revanche, le CESER rappelle le danger que représentent les idées visant à instaurer une révocation à tout moment des élus. Les épées de Damoclès n'ont jamais apporté de sérénité aux débats : l'application d'une telle mesure aurait pour effet une paralysie totale des institutions, les élus préférant ne plus agir pour conserver leur poste. S'il n'en reste pas moins possible que des élus trahissent la confiance que les électeurs ont mis en eux, la sanction doit avoir lieu dans les urnes, au scrutin suivant.

Consultation en ligne : la démocratie du clic ne prépare pas l'avenir

41

Les consultations en ligne se multiplient, pour des raisons de maîtrise des coûts, de facilité d'organisation mais aussi d'une volonté sincère des politiques de renforcer le lien direct avec la population. Mais voter n'est pas un acte anodin. Il nous engage en tant que citoyen. Le nombre très élevé de consultations en ligne banalise la question du vote et dilue l'importance respective de chaque débat. Souvent proposées sans intermédiation, sans discussion, ces consultations ne correspondent pas au renouveau démocratique attendu par les citoyens, qui ne réclament pas uniquement le droit de choisir, mais aussi celui d'être éclairés sur les enjeux des décisions qu'ils ont à prendre.

Les outils numériques sont idéals pour diffuser l'information et les pouvoirs publics ne doivent pas se priver de les utiliser à cette fin. En revanche, le vote doit rester un acte engageant : pour ce faire, il convient de ne pas multiplier les scrutins et de les conditionner à un débat participatif, favorisant ainsi une approche globale et éclairée des sujets.

L'élu, une fonction à protéger

Haro sur nos représentants : la crise sociale que traverse la France a vu l'amplification d'un phénomène déjà bien ancré, celui de la dénonciation systématique du statut de l'élu, de ses

privilèges, de sa déconnexion avec le terrain, de ses indemnités mirifiques... Le CESER est particulièrement inquiet de cette tendance : d'abord parce que les critiques qu'il a pu entendre ne sont que rarement fondées, ensuite parce que vouloir favoriser des élus investis dans leurs missions et dans leurs mandats nécessite de leur accorder quelques droits (qui ne sont en rien des « passe-droits »).

Repères	Tous les chiffres sont exprimés en €/mois	Indemnité totale (brute)	Frais de mandat	Crédits bruts pour rémunérat° des collaborateurs	Déplacements
	Député	7239	5373 (« avance de frais de mandat »)	10 581	Trains et RATP gratuits ; avion (pour les députés de métropole) : 80 passages entre Paris et la circonscription / 12 passages hors circonscription en France ; en région parisienne, véhicules du parc de l'Assemblée ou taxi si indispo.
	Sénateur	7239	6109 (« avance générale »)	8402	Idem député
	Conseiller régional	De 1555 à 2722	NON	NON	NON
	Conseiller départemental	De 1555 à 2722	NON	NON	NON
	Maire	661 pour une commune de – de 500 hab. ; 5639 pour une commune de + de 200 000 hab.	Sur décision du conseil municipal	NON	NON
Conseiller municipal	De 0 à 233	NON	NON	NON	

Les élus locaux, en particulier, sont confrontés à un isolement grandissant, lié aux politiques de l'Etat (à travers la disparition des services publics sur les territoires) mais aussi aux regroupements intercommunaux (le conseiller municipal se retrouve perdu dans une structure dans laquelle il a peu de repère, de relais ou de pouvoir).

Le CESER soutient qu'il est nécessaire que les élus soient correctement indemnisés : il faut veiller à maintenir une indemnisation suffisante des élus pour leur permettre d'exercer leurs fonctions dans de bonnes conditions tout en veillant à l'utilisation des fonds mis à disposition pour lever les suspicions à ce sujet. Dans le même esprit, il importe de veiller au plafonnement du cumul d'indemnités diverses.

Ces considérations doivent s'accompagner d'une parfaite transparence des élus dans l'utilisation des fonds publics.

La démocratie locale en attente de solution

Si le mouvement des Gilets jaunes a montré que les institutions nationales devaient repenser leur fonctionnement, les institutions locales ont été moins exposées à la critique. Or il apparaît que leur fonctionnement devrait tout autant faire l'objet d'évolutions. Les collectivités territoriales confondent ainsi pouvoir législatif et exécutif : le Maire et ses adjoints, le Président et ses vice-présidents, sont à la fois membres de l'exécutif et membres du législatif.

A tous les niveaux de collectivités territoriales, il conviendrait de différencier clairement les fonctions exécutives et législatives. Le Maire et le Président seraient exclusivement chefs de l'exécutif. Ils ne pourraient pas prendre part aux votes dans les conseils municipaux, communautaires, départementaux et régionaux. Pour conduire les débats du pouvoir législatif, des Présidents de commissions et un Président du Conseil seraient élus par leurs pairs, ce Président fixant l'ordre du jour. Ainsi, le pouvoir de l'opposition se trouverait renforcée non pas par un changement numérique mais par une évolution de leur rôle, dans le cadre d'un pouvoir législatif renforcé. Il conviendrait également de développer la pratique de l'évaluation des politiques publiques.

L'association des citoyens à la construction des politiques peine aussi à se construire au niveau local. Seuls la Région et les EPCI de plus de 20 000 habitants ont des instances consultatives (CESER et Conseil de Développement). En outre, les conseils de développement ne se sont pas correctement mis en place partout et, lorsqu'ils existent, le politique s'y est souvent invité...

Le CESER propose donc aux exécutifs des EPCI^[1] d'utiliser pleinement l'instance participative dont la loi Voynet les a dotés et qui, à travers les lois NOTRe et MAPTAM, a vu ses missions être confortées. Il encourage les EPCI à renforcer le fonctionnement démocratique de ces conseils de développement, par exemple en permettant à l'assemblée du conseil de développement d'élire sa propre gouvernance. Par ailleurs, la loi prévoit que l'EPCI doit veiller aux conditions du bon exercice de ses missions. Il importe donc de leur attribuer des moyens humains et financiers suffisants. Il pourrait être également intéressant d'y associer les citoyens pour travailler sur les grands projets structurants, éventuellement par tirage au sort.

^[1] Établissements publics de coopération intercommunale (communautés de communes, d'agglomération...).

Faire progresser la parité dans les instances exécutives

La loi a permis de faire progresser la place des femmes dans les fonctions de représentation de la vie publique, mais elles demeurent trop souvent exclues des fonctions exécutives où réside véritablement le pouvoir de décision. C'est notamment le cas dans les EPCI, dont les conseils communautaires sont présidés par des hommes dans 92% des cas¹⁵.

Les marges de progrès en matière de parité sont considérables. Au-delà des actions de communication et de sensibilisation, un Plan régional incitant les partenaires institutionnels à faire progresser la place des femmes dans l'exercice des responsabilités pourrait être impulsé.

Pour aller plus loin, avec les rapports du CESER

- *Vivre en Normandie en 2040, décembre 2017*

¹⁵ Moyenne française en septembre 2017 (source : Haut Comité à l'Égalité)

Services publics : l'organisation peut changer, le service doit rester

Les machines n'excluent pas une présence humaine

Les outils numériques sont là et nous rendent beaucoup de services. Un très grand nombre de citoyens se tournent d'ailleurs naturellement vers internet pour effectuer leurs démarches, même quand ils n'en ont pas l'obligation. Les gestionnaires de services publics ont pu invoquer cette évolution pour supprimer la présence humaine dans un grand nombre de lieux (gares, permanence des finances publiques...) alors qu'elle aurait été nécessaire pour rendre d'autres services, ou améliorer l'existant.

Tous les citoyens comprennent la nécessité d'être économe dans la gestion de l'argent public. Ils sont également nombreux à penser que l'évolution de la société ne permet pas le maintien des mêmes services qu'autrefois (par exemple l'effet de la numérisation sur le service public postal). L'idée de développer des mutualisations, comme les maisons des services publics, ne rencontre pas d'opposition, dès l'instant que le service est rendu et qu'une présence humaine apporte écoute, disponibilité et individualisation dans les réponses.

En matière de connectivité, le CESER a déjà lourdement insisté sur le besoin d'accélérer les installations numériques, notamment de fibre optique. Il faut aussi donner la priorité au raccordement de sites considérés comme stratégiques (établissements scolaires, de santé et zones d'activités économiques), poursuivre l'implantation de tiers-lieux et améliorer la couverture mobile.

Enfin, au-delà des infrastructures, la transformation numérique implique un accompagnement des acteurs professionnels comme des citoyens. La situation des personnes vieillissantes ou peu mobiles mérite à cet égard une attention particulière, alors que l'accès à de nombreux services (administration, santé, social, emploi...) nécessite désormais l'usage des outils numériques.

Santé : face au désastre annoncé, la réaction doit être à la hauteur

Beaucoup de territoires connaissent ce qu'il convient d'appeler un désastre sanitaire, que l'on se trouve en zone rurale ou urbaine. Le manque de médecins généralistes est criant, l'hôpital public chiffre à 30% le nombre de postes vacants dans des spécialités clés (chirurgie, anesthésie, urgences...). En cause, le manque de moyens bien sûr, mais aussi le contraste avec le secteur privé qui offre des salaires bien plus attractifs (par exemple de trois à cinq fois supérieurs en radiologie), ou encore des décisions politiques ou administratives mal calibrées.

L'exercice de la médecine n'est pas régulé en France. Les Gouvernements successifs n'ont jamais souhaité engager la discussion sur ce sujet, alors que des décisions

sont attendues par la population et les élus locaux. L'Etat devrait par conséquent examiner les possibilités de régulation dans le domaine de l'installation des médecins, y compris les spécialistes. De telles mesures ont été prises avec succès, par exemple pour les masseurs ou masseuses kinésithérapeutes et les infirmiers ou infirmières.

L'amélioration de l'offre de soins dans les territoires passera également par la conjugaison de plusieurs types d'action, notamment la poursuite de l'implantation de Pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA), le Guichet unique de l'installation des professionnels de santé (GUIPS), la mise en place d'Equipes de soins primaires (ESP)¹⁶ et de Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). L'accès aux hôpitaux et la graduation de la prise en charge des patients est également un enjeu majeur pour répondre au vieillissement de la population.

La télémédecine peut être une solution intéressante dès lors qu'elle fait l'objet d'un accompagnement des praticiens et des patients à son usage et qu'elle ne sert pas de justification à la diminution du nombre de professionnels de santé ou d'équipements médicaux et hospitaliers sur les territoires.

Dépendance : l'enjeu du vieillissement de la population

Alors que les personnes âgées de plus de 65 ans représenteront 30% de la population normande en 2050, une action conjointe de l'Etat et des collectivités locales s'impose pour répondre à l'enjeu du vieillissement et faire en sorte que la société traite avec bienveillance ses aînés, dans un esprit de solidarité intergénérationnelle et de cohésion sociale.

Le CESER demande qu'une attention particulière soit portée aux professionnelles et aux aidantes à domicile (en particulier sur le plan des qualifications ou de valorisation des métiers, de conditions de travail et de rémunération). Il pourrait être ainsi intéressant de former des équipes pluridisciplinaires d'aides à domicile sur les territoires, composées de référents sur des domaines spécifiques.

Globalement, une autre logique de financement pour la dépendance s'impose, par la création d'un « cinquième risque¹⁷ » dans le système de protection sociale, sans que le fonctionnement de celui-ci soit forcément calqué sur le système actuel de financement de la sécurité sociale.

¹⁶ Une équipe de soins primaires est un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins généralistes de premier recours, choisissant d'assurer leurs activités de soins de premier recours définis à l'article L. 1411-11 sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent. Elle peut prendre la forme d'un centre de santé ou d'une maison de santé.

¹⁷ L'expression fait référence aux quatre branches actuelles de la sécurité sociale : vieillesse, retraite, famille et maladie.

Ecole : la logique de gestion à l'épreuve des faits

Fermetures, réduction ou réaménagement sont souvent pratiqués par les gestionnaires des structures éducatives pour rationaliser l'offre. Cette logique de gestion peut être contreproductive en matière de qualité des conditions de travail pour les élèves, les enseignants et l'ensemble du personnel accompagnant.

Qu'il s'agisse de l'Education nationale ou des collectivités territoriales, en ce qui concerne les fermetures de classes, on ne peut qu'encourager les décideurs à ne pas appliquer des décisions mécaniques et uniformes sur l'ensemble du territoire tout en gardant le caractère national de l'école publique.

L'Etat comme la Région doivent entamer un dialogue plus étroit, y compris avec les acteurs sociaux, dans les territoires prioritaires qui cumulent les risques d'échec dans les parcours des jeunes ; l'utilisation des pactes d'insertion territoriale ou des contrats de territoire pour renforcer les savoirs de base (et les autres) est une nécessité, de même que le repérage et le retour en formation des décrocheurs.

La formation doit s'adapter

Le CESER a déjà souligné l'importance, en Normandie, des retards de formation. Observables dans la plupart des territoires, ils constituent autant d'obstacles à l'épanouissement individuel et au développement régional.

Une accentuation des initiatives de délocalisation universitaire pourrait concourir à améliorer la poursuite des études supérieures après le bac et participerait aussi au dynamisme de certaines villes moyennes. Le déploiement de l'enseignement à distance (si le niveau de connectivité des établissements le permet), le développement des internats et l'optimisation des transports scolaires sont autant de propositions qui participent aux préoccupations d'amélioration de l'aménagement des territoires.

Pour aller plus loin, avec les rapports du CESER

- *Accompagner le vieillissement en Normandie*, novembre 2017
- *Le numérique en formation*, novembre 2017
- *Vivre en Normandie en 2040*, décembre 2017
- *Pour un aménagement du territoire plus équilibré et équitable en Normandie*, octobre 2017
- *Jeunesses : une ressource pour la région*, mars 2015

Conclusion

Lorsque le CESER envisage l'avenir dans ses travaux prospectifs, il place la qualité de vie au cœur de ses préoccupations. Tel est selon lui le sens à donner au concept « d'attractivité » des territoires, qui ne se résume pas qu'à l'enrayement du déficit migratoire. Mais il alerte également sur le risque d'une « Normandie fragmentée », dans laquelle « une société numérisée a amplifié le lien direct entre les individus et les décideurs [qui] sont débordés par les revendications plurielles et contradictoires des grappes et des individus qu'ils n'ont pas les moyens de satisfaire. Ils se réfugient derrière des sondages en ligne comme seul outil de démocratie participative. Ils ne sont plus en capacité d'assurer l'accès des individus les plus vulnérables à leurs droits fondamentaux »¹⁸.

Toutes ces affirmations ne sont que des hypothèses sur ce que la Normandie pourrait devenir d'ici une vingtaine d'années si rien ne change, mais il est difficile de ne pas y voir une corrélation avec les événements actuels. Dans ces conditions, quelles sont nos marges d'action ? Un constat donne une raison d'espérer : que l'on soit en phase ou non avec les revendications du mouvement des Gilets jaunes, on peut reconnaître que l'initiative aura eu le mérite de remettre la politique au centre des discussions, que le débat ait lieu sur un rond-point ou dans une salle municipale. S'interroger sur le prix du plein d'essence, c'est faire de la politique. Lire l'étiquette avant d'acheter sa bouteille de jus de fruit, c'est faire de la politique. Constaté que les délais s'allongent pour obtenir un rendez-vous chez son médecin, c'est faire de la politique.

Ces préoccupations, et bien d'autres, appellent une réponse collective liée aux besoins de justice, de proximité, de concertation et de compréhension. La prise de décision n'en est pas moins efficace quand elle a pris le temps d'être discutée : le pouvoir politique doit comprendre qu'il n'en ressort pas affaibli, mais qu'au contraire il pourra se prévaloir d'avoir recherché le consensus lorsqu'il s'agira d'appliquer la réforme. Aussi, la place du citoyen dans le processus de décision doit être examinée.

Le travail ne s'arrête pas avec la fin des débats, mais débute. Aussi le CESER entend poursuivre celui-ci à travers ses études qui seront orientées vers les préoccupations du quotidien des citoyens normands (accès à la santé, à la mobilité, etc...). Les témoignages des quelques 2000 personnes entendues par le CESER à travers la Normandie au cours des réunions d'initiatives locales nourriront nos propositions.

¹⁸ *Vivre en Normandie en 2040*, décembre 2017 (voir annexe 2)

Annexes

Annexe 1 : la participation du CESER aux réunions d'initiatives locales

DATE ET HORAIRE	LIEU	ORGANISATEUR	THÉMATIQUES
Lundi 21 janvier à 17h30	Caen (14)	U2P	Multi thématiques
Mardi 29 janvier à 18h00	Port Jérôme (76) Notre Dame de Gravenchon	Caux Seine Agglo	Multi thématiques
Mercredi 30 janvier à 20h30	Percy en Normandie (50)	Villedieu Intercom	Multi thématiques
Vendredi 1er février à 18h00	Petit Quevilly (76)	Maire	Multi thématiques
Samedi 2 février à 9h00	Pôle des savoirs à Rouen (76)	Association environnementale	4 thématiques en 4 ateliers
Mardi 5 février à 19h00	Pitres (27)	CCTES 27	Transition écologique
Mercredi 6 février à 18h00	Vire (14)	Antenne locale CFDT	Multi thématiques
Jeudi 7 février à 14h00	Elbeuf (76)	Associations et Territoires	Vie associative
Vendredi 8 février à 18h00	Bolbec (76)	Caux Vallée de Seine	Multi thématiques
Vendredi 8 février à 20h30	Merville Franceville (14)	M. Olivier PAZ	Multi thématiques
Lundi 11 février à 19h00	Bihorel (76)	Maire	4 thématiques en 4 ateliers
Mardi 12 février à 14h30	au Conseil régional à Rouen	Mission locale de l'agglomération rouennaise	Multi thématiques
Mercredi 13 février à 18h00	Dieppe (76)	CCI Rouen Métropole	Fiscalité et dépenses publiques Organisation de l'Etat et des services publics
Jeudi 14 février de 17h30	Saint-Romain de Colbosc (76)	Association des Maires 76	Multi thématiques
Vendredi 15 février à 17h30	Saint Pierre Eglise (50)	Maire et Association des maires ruraux de la Manche	Multi thématiques
Mardi 19 février à 18h00	Arnières sur Iton (27)	Adjoint au Maire	Multi thématiques
Mercredi 20 février à 18h00	Soulevre en Bocage (Beny en Bocage)(14)	Maire	Multi thématiques
Jeudi 21 février à 18h00	Terre de Caux (Fauville en Caux) (76)	Caux Seine Agglo	Multi thématiques
Jeudi 21 février à 18h30	Lyons la Forêt (27)	Maire	4 thématiques en 4 ateliers
Vendredi 22 février à 20h00	Notre Dame de Bliquetuit (76)	2 Maires	Multi thématiques
Mercredi 27 février à 18h30	Rives en Seine (Caudebec en Caux) (76)	Caux Seine Agglo	Transition écologique
Mercredi 27 février à 19h00	Flers (61)	Maire	Multi thématiques en 10 tables
Jeudi 28 février à 18h00	Pont de l'Arche (27)	Maire	4 thématiques en 4 ateliers

Jeudi 28 février à 18h00	Hérouville St Clair (14)	Maire	La transition écologique La fiscalité et les dépenses publiques
Jeudi 28 février à 18h45	La Halle aux Toiles Rouen (76)	Collectif éveil citoyen et le Club Hessel	Multi thématiques
Mardi 5 mars à 17h00	Val de Reuil (27)	Mission locale	Entrée dans vie active et orientation + divers
Mercredi 6 mars à 19H00	Louviers (27)	CCTES	Transition écologique
Mercredi 6 mars à 20h00	Grainville-Langannerie (14)	Maire	Fiscalité et les dépenses publiques Démocratie et citoyenneté
Jeudi 7 mars à 18h00	Hérouville St Clair (14)	Maire	L'organisation de l'Etat et des services publics La démocratie et la citoyenneté
Vendredi 8 mars à 18h00	Argences (14)	Maire	Multi thématiques
Samedi 9 mars à 14h00	Falaise (14)	Maire et "Demain Falaise"	Multi thématiques
Lundi 11 mars à 18h00	Centre Henri BECQUEREL à Rouen (76)	Centre Henri BECQUEREL	Santé (lié à la cancérologie)

Annexe 2 : « scénario noir » extrait du rapport « Vivre en Normandie en 2040 »

Adopté en décembre 2017



Une Normandie fragmentée

La société numérisée a amplifié le lien direct entre les individus et les décideurs. La recentralisation des pouvoirs, seul recours envisagé pour maintenir une certaine régulation, n'a pas évité les dérives socioéconomiques et les situations incontrôlables, souvent conflictuelles, engendrées par le Big data.

Les décideurs locaux sont débordés par les revendications plurielles et contradictoires des grappes et des individus qu'ils n'ont pas les moyens de satisfaire. Ils se réfugient derrière des sondages en ligne comme seul outil de démocratie participative. Ils ne sont plus en capacité d'assurer l'accès des individus les plus vulnérables à leurs droits fondamentaux. Ces derniers, éloignés des services publics par la dématérialisation à outrance, sont totalement démunis faute de relais des corps intermédiaires qui n'ont pas résisté à cette montée des individualismes. Les affrontements violents sont monnaie courante. Les services et l'offre de soins publics sont clairsemés, des offres privées ont fleuri sur des territoires en proximité des enclaves de richesse.

Faute d'avoir entendu les objections au slogan « produire et manger normand », il a perduré jusqu'en 2025 en focalisant les énergies et a conduit à isoler commercialement la région. Il a été abandonné tardivement, et en 2040, la Normandie peine encore à renouer les contacts commerciaux avec les autres régions.

L'ubérisation à outrance de l'économie a dégradé les conditions de vie de la plupart des salariés et les inégalités sociales et socio-spatiales se sont accrues dans tous les domaines entre les grappes d'individus, entre les entités de production, chacun luttant pour préserver sa situation, dans un contexte où les effets négatifs du Brexit ont frappé de plein fouet les acteurs normands. Elles se replient sur elles-mêmes au sein d'infra territoires sans cohésion entre eux et mal reliés à l'extérieur. Des bidonvilles ont fait leur apparition en périphérie des grands pôles métropolitains.

Le manque d'innovation n'a pas permis la maîtrise du stockage de l'énergie et a maintenu la forte consommation des énergies fossiles pour répondre aux besoins de mobilité. Faute d'avoir eu les moyens de réaliser des infrastructures de transport suffisamment développées, notamment la LNPN, la place de la voiture particulière, seul moyen de la mobilité individuelle, a progressé. L'espace normand est congestionné et pollué.

L'industrie occupée à défendre ses parts de marché n'a ni anticipé, ni fait le pari d'investir sur le démantèlement des vieilles unités de production nucléaire, sur les énergies marines renouvelables ou sur l'exploitation des ressources marines dans le domaine alimentaire et de la santé.

Ces évolutions dégradent la qualité de vie et se font dans l'indifférence générale des normands qui ont « perdu » la relation au développement durable depuis l'arrêt des actions de sensibilisation, surtout auprès des jeunes.

Ces derniers ont du mal à se projeter dans un parcours professionnel car leur orientation est soumise à une observation des besoins concentrée sur les besoins quantitatifs de recrutement à court terme des secteurs dits « en tension ». Seules les formations d'excellence tirent vers le haut. Le déclassement des jeunes est généralisé. Démotivés, ils décrochent souvent et viennent gonfler les rangs des NEETs (*not in education, employment or training*) sur les territoires les plus menacés.

Globalement la Normandie vit repliée sur elle-même et son audience internationale est réduite au rayonnement de quelques sites historiques mondialement connus. Le processus d'unification de la Normandie s'efface à force de concurrence entre territoires infra régionaux. L'identitaire n'a pas fait l'identité.

Déclarations des groupes

Monsieur Hugues SANSON

Au titre du groupe CGT de Normandie

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Nous voici donc réunis dans ce cadre et cet horaire inhabituels, pour aborder le projet d'avis du CESER de la Normandie intitulé « *Vivre au quotidien – Les Normands en quête de justice, d'écoute et de proximité* » présenté dans le cadre du « grand débat national »

Cet avis fait suite à une quasi « saisine » du Président de la République qui a demandé aux CESER(s) « *d'être réceptacle d'un certain nombre de débats* » et de « *Formuler des propositions sur les thématiques retenues* ».

Ainsi donc, en ce début de décembre 2018, le Président Jupitérien s'est donc souvenu de l'existence de ce que certains appellent les corps intermédiaires.

Ces syndicats, ces CESER(s), ce CESE... que lui et ses semblables ne cessaient (et ne cessent sans doute moins ouvertement pour l'instant) de dénigrer, d'ignorer... voilà donc, que face à la crise, que sa politique, son arrogance et cette cascade de mépris ont engendré, voilà donc, qu'ils les trouvent éventuellement utiles pour se sortir du pétrin !

Pour la CGT, les choses sont claires depuis le début du lancement de l'opération « Grand débat national » et elle s'est largement exprimée sur ce qu'elle en pensait.

Le message de la « lettre aux Français » est limpide : « Je vous ai écoutés mais ne comptez pas sur moi pour vous entendre. Pas de rétablissement de l'ISF, rien sur le pouvoir d'achat, les salaires, les pensions et minimas sociaux... »

Dit autrement : rien sur les légitimes revendications qui font s'exprimer la colère depuis des mois, qu'elles soient portées par la CGT, par le mouvement des gilets jaunes, ou d'autres organisations.

C'est pourquoi, la CGT a refusé de participer à toute réunion nationale sur ce contenu après avoir réaffirmé et fait connaître ses exigences sur la nécessaire revalorisation du Smic, des salaires, pensions et minimas sociaux, sur le rétablissement de l'ISF et une fiscalité plus juste incluant la baisse de la TVA sur les produits de première nécessité, entre autres exemples....

En revanche, la CGT a affirmé sa volonté de faire vivre le véritable débat sur les territoires, en appui des luttes qui se développent dans les lieux de travail.

C'est ainsi que nous avons, à notre initiative mis en place des « Cahiers d'Expression Populaire » dans nos unions locales et départementales mais aussi dans des lieux publics.

C'est aussi dans ce cadre de réflexion que la CGT Normandie, a décidé, comme à son habitude, de jouer le jeu de la démocratie en participant aux débats organisés au sein du CESER de la Normandie notamment au sein du groupe de travail temporaire.

Notre objectif étant tout naturellement de porter la voix des salariés, des retraités, des précaires, des privés d'emploi, des jeunes... afin qu'y compris au travers des travaux du CESER de la Normandie, Macron comme le Medef, largement épargné jusqu'alors,

entendent nos revendications sur les salaires et pensions, la fiscalité, les services publics, notre quotidien au travail, la transition énergétique, la démocratie et la citoyenneté....

Oui ! C'est dans ce contexte particulièrement complexe et piégeux et malgré le fait que nous sachions dès le départ que les dés étaient pipés par le cadre fixé par le pouvoir, que nous nous sommes engagés dans ce grand débat.

Alors quelle appréciation devons-nous porter sur le travail proposé ce jour par le CESER ?

Tout d'abord il faut saluer la performance : sortir un document dans des délais aussi courts représente une gageure qui peut à bien des égards représenter une source d'étonnement tant le sujet d'étude et les objectifs fixés étaient ambitieux.

Ceci étant, cette prouesse tend à devenir une habitude (une mauvaise habitude !) au regard des délais imposés à notre institution (cf. avis sur SRADDET, les mobilités...)

Mais sur le fond que dire de cet avis ?

Nous l'avons lu et travaillé sans amendements... nous l'avons relu et travaillé avec amendements et il nous reste toujours un étrange sentiment d'inachevé, de non-dits voire, parfois, d'auto censure dans ce document.

Ainsi, dès le début de la première partie intitulée « la parole des citoyens », un encadré situé en page 13 rassure le lecteur sur le caractère quasi impartial du texte qui va suivre. Je cite « *De manière générale, ce chapitre retrace uniquement et strictement les expressions recueillies. Nous n'y avons apporté aucune correction ni aucun jugement de valeur, mais nous avons cherché à traduire le plus fidèlement possible la teneur des échanges. (Page 13 lignes 9 et 10)* »

Il est vrai qu'après une lecture attentive de ce document nous retrouvons un très grand nombre de propos entendus, depuis de nombreuses années pour certains, mais dans tous les cas répétés à l'envi dans les médias, sur les plateaux téléés, sur les ronds-points ou encore lors des manifestations du samedi...

Nous partageons d'ailleurs bon nombre de ces expressions qui font l'objet de nos revendications maintes fois exprimées.

Néanmoins, il apparaît en lisant la retranscription des remarques faites lors de quelques débats que nous ayons eu affaire à des citoyens particulièrement pointus sur certains sujets.

Il en est ainsi de la pertinence de l'analyse citoyenne sur l'écologie quand bien même celle-ci aurait été encore plus démonstrative si la totalité des exemples sur « L'autorisation ou le financement de grands projets jugés « *inutiles* » ou « *non-durables* » avait été citée (Page 17 lignes 34 et 35).

De même quelle satisfaction de constater que certains citoyens sont particulièrement au fait des analyses et rapports du CESER de Normandie puisqu'en évoquant le « *mythe de l'égalité des territoires* », on retrouve l'idée développée dans notre rapport d'octobre 2017 intitulé « *Pour un aménagement du territoire plus équilibré et équitable en Normandie* ».

En revanche, il est étonnant que certains sujets ne semblent pas avoir été très développés par les participants à ces débats.

Pour ne prendre qu'un exemple, le retour de l'Impôt sur la Fortune (ISF) est certes cité dans l'avis mais quand on sait que plus de 2/3 des français sont favorables à son rétablissement cela paraît vraiment surprenant que les citoyens ne se soient pas plus exprimés sur ce sujet.

Enfin et pour en terminer avec cette première partie, et « *Avant d'aller plus loin* » il semblerait que toutes les doléances évoquées ne seraient dues qu'à des problèmes de communication entre le pouvoir et ses opposants, pour notre part nous estimons que ces expressions sont la représentation d'antagonismes bien plus fondamentaux.

Concernant la seconde partie de l'avis portant sur les constats et préconisations du CESER si nous pouvons trouver des points de convergence avec ce qui est proposé, il est un certain nombre d'analyses et de propositions qui nous interrogent voire nous offusquent.

Ainsi, et au risque de « *tomber dans la formule creuse et facile* » il nous apparaît singulier que dans l'analyse du CESER, sur l'opposition Peuple contre élites la solution soit l'observation, la réflexion ou la confiance en l'innovation sociale... il semble que l'on veuille éviter l'emploi des mots « Classes Sociales » alors qu'à l'évidence il s'agit de reconnaître que le Président du « nouveau monde » a paradoxalement réactivé la bonne vieille lutte des classes.

Bref !

En revanche nous partageons le fait que « le dialogue n'est pas une perte de temps ! » tout comme nous validons la dénonciation de la volonté du pouvoir de passer outre les corps intermédiaires et le dialogue citoyen

Cependant, nous nous interrogeons sur l'analyse prenant appui sur la critique de la gouvernance verticale du pouvoir, des structures organisées qui conduirait à la désaffection de l'engagement ?

Cette réflexion va même très loin puisqu'il est proposé de réfléchir à une sortie du schéma Président, Bureau, Conseil d'administration.... Alors, pour aller jusqu'au bout, est ce que le CESER ne suggérerait-il pas d'aller plus loin en visant la suppression de la Présidence de la république, du 1^{er} Ministre etc. ?

Bref, d'aller vers une nouvelle constitution ?

En tous cas, une chose est certaine, pour réussir le dialogue constructif que tous semblent vouloir, il s'agit d'avoir du temps. Pour ce qui concerne les salariés et leurs représentants, le recul des droits, imposé par les différentes lois réformant notamment le code du travail, laisse à craindre que l'objectif ne soit pas atteint.

Concernant les propositions en matière de transition écologique, la CGT se retrouve globalement dans ce qui est écrit.

Cependant, nous tenons à rappeler que la CGT porte une politique énergétique garantissant, à toutes et tous, un droit pour l'accès aux besoins fondamentaux. Cette politique énergétique doit tenir compte de la préservation de l'environnement et des ressources planétaires.

L'énergie est un produit de première nécessité, des tarifs doivent être adaptés aux moyens des usagers, un accès minimum doit être garanti et financé par la solidarité.

L'accès à l'énergie doit être assuré sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des populations (individuels et collectifs) et de la production (industries et services). Enfin, la CGT propose de donner aux citoyens et aux salariés la maîtrise de ce secteur en créant un pôle public de l'énergie qui vise à exclure tout coût du capital dans ce champ.

Concernant la partie transport considérant que la contribution sur les mobilités développe un grand nombre de propositions complémentaires aux propositions présentement faites, nous ne ferons pas de commentaires.

Par ailleurs, concernant le remplacement des enquêtes publiques par une consultation internet, ou encore sur la nouvelle loi Elan qui autorise un assouplissement d'ampleur à la loi littoral, nous tenons à préciser que nous partageons totalement le constat du CESER sur les conséquences de ces réformes qui aboutissent à moins de droits et moins de garanties pour les citoyens.

Cependant, pour notre part nous ne sommes pas étonnés de ces dispositions mises en place par un pouvoir au service des puissants et des lobbys.

Concernant la fiscalité nous partageons les deux points d'analyses et les propositions du CESER apparaissant dans cet avis (encore que nous préférions la clarté de la rédaction initiale sur le partenariat public privé à l'amendement interprétable qui a été retenu).

Mais, nous nous interrogeons sur le fait qu'aucunes préconisations ne soient faites en matière de retour de l'ISF, aux maquis des niches fiscales comme le CICE, ou encore sur la chasse à la fraude fiscale.

Ces points déjà évoqués précédemment seraient-ils si mal venus, si dérangeants, si tabous qu'on ne veuille les évoquer en termes de propositions ?

Bien sûr, certains pourraient nous rétorquer qu'avoir une expression sur ce sujet relève de décisions nationales mais jusqu'alors, combien de remarques, de suggestions faites dans l'avis ne sont que du champ régional ?

Non ! De notre point de vue l'avis comporte vraiment une très grande faiblesse sur ce champ de réflexions et de propositions car il fait partie des questions primordiales posées par une grande majorité des citoyens qu'ils soient gilets jaunes ou pas !

Concernant la démocratie locale évoquée dans les lignes 8 à 19 de la page 43, la complexité voire la totale incompréhension de cette proposition qui semble empreinte d'une méconnaissance du fonctionnement des petites communes nous empêche tous commentaires !

En revanche si nous pouvons partager l'encouragement adressé aux EPCI sur le fonctionnement démocratique des conseils de développement, nous considérons qu'il serait judicieux de la part du législateur de réglementer formellement, à l'instar de la représentation dans les CESER, la représentation dans les conseils de développement.

Aujourd'hui, c'est bien souvent le règne du copinage, de la cooptation et de l'entre-soi qui prévalent en matière de désignation des membres...

Enfin, alors que la première partie de l'avis « paroles de citoyen » traite, certes synthétiquement mais de façon assez complète des remarques suggestions et revendications sur l'organisation de l'Etat et des Services Publics, il est surprenant de constater que les propositions du CESER n'aborde que sommairement ce sujet capital.

Ainsi, quand les citoyens dénoncent l'abandon des services publics, les fermetures à tout va, la déshumanisation ... le CESER répond numérique, connectivité, fibre optique.

Ceci étant, nous notons quelques points d'accord sur ce chapitre qui de notre point de vue aurait mérité un plus grand développement, notamment au regard de l'actualité et des annonces faites par le Gouvernement qui continue à mettre en œuvre son programme.

Pour conclure, la CGT rappelle qu'elle est pour la permanence et le renforcement du service public, outil garant des valeurs républicaines, du respect de la démocratie et de la satisfaction des besoins de la population dans l'intérêt général. C'est pourquoi à rebours des projets du Gouvernement, il faut adopter immédiatement un moratoire sur la fermeture des structures assurant une mission de service public, et tout particulièrement les hôpitaux.

Cet avis avait l'ambition (je cite) « de présenter aujourd'hui une série d'orientations pour répondre à la crise sociale que le pays traverse, ainsi qu'aux besoins d'information, de justice et de reconnaissance. »

A-t-il atteint cet objectif ?

Nous pensons que non !

Le groupe CGT votera contre cet avis

Madame Brigitte AUBRY

Au titre de la Fédération autonome de la fonction publique (FA-FP) en Normandie

Monsieur le Président,
Chers Collègues, Conseillères, Conseillers,

L'augmentation du prix du gaz-oil a été le point de départ du mouvement des gilets jaunes. Nous avons tous alors compris que ce prix était l'arbre qui cachait la forêt.

L'augmentation du coût de la vie, l'éloignement du lieu de travail, des écoles, des hôpitaux et des services publics de proximité, ainsi que la précarisation des salariés est, à mon grand regret, la seule croissance positive à ce jour.

A force de compter toujours plus, la pauvreté et l'exclusion menacent ceux qui ont peur d'en être victime un jour. Ceux dont c'est le quotidien savent que lorsque l'on naît pauvre, on rencontre beaucoup plus d'obstacles à en sortir qu'à y rester.

La redistribution, l'égalité des chances sont sévèrement mises à mal. Les services publics, dont les fonctionnaires en sont les acteurs, sont toujours montrés du doigt lorsque le politique est en difficulté. La réduction des services publics est alors, selon le politique, inéluctable.

Oui, la fonction publique est le premier employeur de France avec plus de 5 millions d'agents. Mais elle est aussi celle qui a le taux d'emploi des seniors le plus élevé.

Oui, la réduction des services publics est aujourd'hui visible par le citoyen : fermeture des maternités, des blocs opératoires, des unités de soins. Visible lorsqu'il s'agit de trouver une place en crèche, refaire une carte grise ou lorsque l'école ou le collège le plus proche a fermé.

La réduction ou la privatisation des services publics a des conséquences :

3. Pour la première, un accès plus éloigné encore ou plus contraint pour le citoyen ;
4. Pour la seconde, des tarifs plus élevés ou même pire, l'absence de service, en raison de la nécessité d'un service rentable pour une entreprise.

Pour exemple, dans la Fonction Publique territoriale, pour simplifier et mutualiser, l'échelon des intercommunalités a été ajouté.

Pour simplifier et mutualiser, l'échelon des métropoles a été ajouté.

Pour simplifier et mutualiser, les régions ont fusionné, les communes ont fusionné, se sont regroupées ou ont créé des communes nouvelles.

Et demain, les communes existeront-elles ? Les conseils départementaux seront-ils les uniques acteurs de la politique sociale – cette question sociale dont personne ne veut la compétence ?

Les métropoles remettront-elles en cause les régions ?

A ces questions peu de réponses ! Ou plutôt l'unique réponse de nos gouvernements successifs est celle de la réduction du nombre de fonctionnaires dont les statuts sont une fois de plus menacés.

Cette réforme de la Fonction publique n'apportera pas plus d'économies.

A chaque Gouvernement, sa réforme de l'éducation, de la santé, de la fonction publique.

Les services publics ne sont pas une dépense, les services publics sont la richesse de notre pays.

Monsieur Eric PUREN

Au titre de la FSU en Normandie

Nous sommes réunis aujourd'hui pour une séance plénière extraordinaire. Le terme est adapté. L'avis qui nous est soumis comme la situation qui le provoque sortent effectivement de l'ordinaire et place notre assemblée dans une situation paradoxale.

C'est la décision du Président de la République annoncée en décembre 2018 d'engager un « grand débat national » qui a amené notre assemblée à proposer ses compétences pour l'animer et à produire l'avis qui nous est soumis.

Nous ne saurions, dès lors, ne pas nous prononcer sur le « grand débat national ». Celui-ci se voulait une réponse au grand mouvement populaire qui a animé notre pays depuis novembre 2018 et qui n'est pas achevé : les gilets jaunes.

Le grand débat multiplie, en réalité, les injonctions paradoxales.

Le lancement du grand débat s'est doublé d'une injonction adressée aux gilets jaunes à se taire. Il était supposé entraîner une fin des manifestations proclamées dès lors illégitimes puisque le grand débat valait réponse à la situation. Le grand débat a, de fait, été instrumentalisé par le pouvoir pour délégitimer le mouvement en cours. L'opération n'a pas fonctionné. Les manifestations se sont poursuivies, dans un climat de violence regrettable entretenu par des groupes minoritaires chez les manifestants mais aussi par les ordres hiératiques d'une hiérarchie du ministère de l'intérieur aux abois et incompétente et qui ont surpris jusqu'aux forces de police, épuisées, chargées de les mettre en œuvre. L'usage disproportionné et inadapté de la force a suscité une interrogation internationale. Le Haut commissariat aux droits de l'homme de l'ONU a réclamé que la France ouvrât une enquête approfondie sur les violences policières. Le Parlement européen a adopté massivement une résolution visant à garantir le droit à manifester et l'usage proportionné de la force. D'autres voix en France comme ailleurs se sont élevées contre la loi anti-casseurs. Faut-il le rappeler ? Ces observations ont été balayées d'un trait par l'exécutif.

Pendant le grand débat, l'usage de la force a visé une mise au pas qui vaut avertissement pour les mouvements sociaux à venir.

Injonction paradoxale encore sur la manière de faire.

Le périmètre du grand débat d'abord. Le Gouvernement a cadré le débat choisissant les thèmes susceptibles d'être abordés, éliminant par avance certains thèmes. Il n'était pas autorisé de s'interroger sur la justice fiscale et notamment sur l'ISF, pas davantage sur les extensions possibles des services publics. A l'inverse, dans sa version informatique, le questionnaire demandait quels services publics supprimer. La méthode surprend quand par

ailleurs l'exécutif n'a pas hésité à convoquer l'imaginaire national avec des références aux cahiers de doléances.

L'intervention du chef de l'Etat ensuite. Alors que, dans la pratique, le Gouvernement ne prend l'avis de personne notamment des syndicats, le Président de la République a estimé nécessaire d'engager un débat direct avec le peuple qu'il s'est choisi, c'est-à-dire un peuple inventé. Outre la mystification que cela représente, il y a, bien sûr, le danger d'un pouvoir personnel. Il est pour le moins étonnant de voir un personnage qui se proposait comme « moderne » emprunter les pas d'un pouvoir bonapartiste ou monarchiste. Faut-il rajouter la guérison d'écrouelles dans la constitution ? C'est dramatique

Injonction paradoxale majeure. Pendant le grand débat, les réformes les plus régressives continuent. La simple logique aurait voulu que durant le grand débat national les réformes en cours fussent suspendues en attente d'une prise en compte véritable de ce qui se dit. Rien de semblable. La loi dites de l' « école de la confiance » est maintenant connue. Elle constitue, pour nous, une grande régression et une rupture avec la volonté exprimée depuis 1945 d'élever le niveau d'éducation de tous et de toutes.

Le Gouvernement a annoncé hier sa loi sur les fonctions publiques qui installe une fonction publique aux ordres, supprime le statut au profit du contrat ce qui vaut renoncement à une action continue de l'Etat. Il produit une réforme de l'assurance chômage particulièrement régressive. Il poursuit sans concertation sa préparation d'une réforme des retraites. Que restera-t-il comme mesure concrète une fois le grand débat dépouillé ? La fin de la limitation de vitesse à 80 km/h ?

L'exécutif a joué la carte de la communication. Il croit que cela remplace la démocratie. Il n'a rien compris ou voulu comprendre de l'immense crise de représentations dont les gilets jaunes ne sont qu'un signe. L'affaire n'est pas terminée mais laissera des traces.

Comment, dans ce contexte, interpréter l'intervention du CESER. ?

Le CESER n'a pas créé le cadre mais a choisi d'intervenir dans le processus en cours. Il a joué son rôle d'observateur attentif des dynamiques sociales. Il a proposé ses compétences pour animer les débats et en proposer une synthèse. Il n'est donc pas resté passif face à une interpellation majeure. Il a répondu à une demande réelle de débats dans notre pays. Il a, en ce sens, montré son utilité.

L'exercice n'était pas simple. Il a dû être mené en un temps record et cela n'aurait pu se faire sans le travail très conséquent des chargés d'étude.

La synthèse qui nous est présentée est globalement sincère. Elle a les limites relatives aux publics rencontrés. L'avis note, à cet égard, la présence massive des personnes âgées avec comme corolaire la faible présence des jeunes et celle des citoyen-nes des banlieues populaires.

Elle a les biais de tout exercice de ce style qui ne peut empêcher dans la traduction de ce qui s'entend les inflexions de celui ou celle qui restitue. Il omet des aspects du débat qui ont pu survenir dans une réunion ou une autre mais qui font l'objet de débats légitimes au sein de notre assemblée. Nous le regrettons.

Au moins, cette méthode ne confie-t-elle pas à des algorithmes le soin de décrire le réel ce qui relève d'un scientisme dangereux.

Fallait-il que notre assemblée dépassât sa proposition de « bons services » pour proposer des préconisations ? La réponse n'est pas évidente tant les questions posées font l'objet de débats très profonds et fondés au sein même de nos organisations. Le résultat qui nous est proposé est à la fois le fruit de cette démarche sincère, celui de l'investissement réel des conseillers et des chargés d'étude toujours dans ce temps et ce cadre contraint et celui de nos différends. Il est intéressant même en prenant en compte les biais repérables.

Nous sommes donc, nous aussi, confrontés à une injonction paradoxale.

Vous l'aurez compris, notre fédération n'accorde pas le moindre crédit à l'action gouvernementale. Nous contestons l'instrumentalisation du grand débat. Elle signale le danger d'une dérive autoritaire du pouvoir. En même temps, pour reprendre non l'expression du Président de la République mais celle de la dialogie d'Edgar Morin (chacun ses références), nous recevons avec intérêt la proposition qui nous est faite tout en soulignant les limites.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons.

Madame Sylvie FUSIL

Au titre de GRAINE – CARDERE – CREPAN – FNE Normandie – M. GIROD

Nous tenons à remercier le groupe de travail temporaire pour son implication.

S'agissant des orientations proposées par le CESER en matière de transition écologique, même s'il n'existe pas une seule bonne réponse, nous souhaitons malgré tout rappeler qu'il existe des choix politiques et énergétiques qui vont dans le sens d'une réduction massive des émissions de gaz à effet de serre.

(Pour rappel, le GIEC nous invite impérativement à réduire nos émissions mondiales de gaz à effet de serre de 45% en 2030 pour tenir 1,5 degré à l'horizon 2100).

Nous souhaitons vous soumettre la réflexion suivante : lors de l'approbation des plans climat ou énergie territoriaux, nous invitons l'Etat à veiller à l'intégration d'un volet sobriété énergétique associé aux moyens financiers et humains nécessaires au même titre que les volets efficacité énergétique et énergies renouvelables conformément aux scénarios Négawatt d'une part et ADEME 100% électricité renouvelable d'autre part.

Nous voterons l'avis du CESER.

Monsieur Jean-Pierre GIROD

Au titre de personnalité qualifiée au titre de l'environnement, FNE, CREPAN, GRAPE, CARDERE, GRAINE, Fédération Régionale des chasseurs de Normandie

Fractures sociales et économique

Transitions écologiques et climatiques : réconcilier la France par un New Deal écologique

Le CESER lors de ce grand débat national est devenu une instance qui a facilité le dialogue, qui a écouté, formalisé certaines prises de paroles et synthétisé les nombreuses paroles de citoyens. Je remercie l'ensemble des membres du groupe de travail, l'équipe d'appui du CESER, sa vice-présidente et la rapporteure pour le travail effectué sans oublier le rôle important de notre Président pour cet avis « Vivre au quotidien. Les Normands en quête de justice, d'écoute et de proximité. »

Ce moment démocratique est une grande réussite, 3,5 millions de visiteurs sur le site, près de 500 000 inscrits, plus de 1,9 millions de contributions sur la plateforme, plus de 11 000 réunions locales.

Les ferments et les constats de l'origine du mouvement « des gilets jaunes » peuvent être synthétisés de la manière suivante :

- Le problème posé : « je n'arrive pas à satisfaire mes besoins à cause de l'autre » en général, besoins matériels, relationnels, de sortir de son cadre ;
- La vie est subie et sans motivation. Les échecs sont mal vécus et intériorisés comme la faute des autres, de la société ;
- Dans ce contexte aucune possibilité de se projeter dans l'avenir ;
- L'Europe est vécue comme inutile, comme un frein voire favorisant la destruction de notre économie.

Les changements incontournables perçus :

- Remettre à plat notre système car en fin de course. Exemple : en France, une répartition primaire des revenus très inégalitaires, plus qu'ailleurs, et une redistribution très importante qui permet une meilleure répartition secondaire ;
- Il est nécessaire de changer de paradigme en redonnant de l'importance à l'humain, en conjuguant l'ambition de la France, son exemplarité pour le changement climatique, avec plus de solidarité et dans le pays des libertés ;

- Permettre à chacun d'avoir une belle vie grâce à une éducation, une bonne santé et des moyens pour réaliser sa vie mais aussi de reconnaître l'utilité de chacune ou chacun et reconnaître les compétences de tous ;
- Mieux satisfaire les besoins tout au long de la vie et consommer mieux afin de pouvoir s'exprimer et éviter les frustrations, comme l'incertitude sur sa capacité de financement d'une maison de retraite qui inhibent le développement personnel et le reporte sur les autres ;
- Nous devons sortir collectivement de l'immédiateté.

Le grand débat national doit permettre l'alignement des planètes et se projeter dans l'avenir par les approches suivantes :

- Ce grand débat doit nous inspirer et donner du sens à nos vies et lutter contre l'individualisme forcené et comprendre que l'écosystème monde sera source de nouvelles opportunités et nous donner envie ;
- Le grand débat doit nous ouvrir à un autre monde avec plus de partage reposant sur une renaissance culturelle qui éclaire notre avenir commun avec plus de bonheur ;
- Il doit définir notre véritable ambition qui doit mieux marier une économie efficiente, une approche sociale plus équitable et une préservation de toutes les fonctionnalités écologiques ;
- Il devra imprimer toutes les politiques publiques en ayant le triptyque suivant : respecter l'estime de chacun, faire converger les intérêts y compris divergents et satisfaire les différents niveaux de besoins en référence à la pyramide de A.H. MASLOW ;
- Relancer la construction européenne avec des projets innovants tant technologiques que sociétaux en favorisant nos atouts : créativité, diversité de nos agricultures, diversité de nos cultures...
- Elaborer au niveau européen et dans chaque pays un New Deal écologique car il y a au sein de la population un désir longtemps contenu d'un véritable changement à la fois rapide et qui doit rester démocratique.

Conclusion :

Nous avons pu par notre participation, notre écoute, obtenir une matière première de qualité, c'est le verbatim. Je voudrais rappeler le travail au sein du CESER « *Pour un aménagement du territoire plus équilibré et équitable en Normandie* », d'octobre 2017 : Nous soulignons déjà que « la qualité de vie au sein des territoires ne sera pas au rendez-vous » car de trop nombreux territoires ont des problèmes d'accès à de très nombreux services.

Le Président et le Gouvernement ne peuvent pas apporter des réponses immédiates à toutes les propositions, préconisations, suggestions, mais ils ont la responsabilité de tracer une nouvelle trajectoire qui permette de donner du sens, d'anticiper les échéances

climatiques, écologiques et sociales et aussi de mettre en place un échéancier pour concrétiser de nombreuses propositions.

Nous voterons l'avis qui est très riche en constats et en propositions.

Monsieur Jean DUFROY

Au titre de la CFE-CGC en Normandie

Depuis le 17 novembre 2018, notre pays est traversé par un mouvement de mécontentement inédit qui traduit une crise sociétale dont les racines sont profondes. Ceux qui travaillent n'arrivent plus à vivre de leur salaire. Pas tout le monde, mais une frange extrêmement importante de la population française. Il n'y a pas que des personnes au SMIC, toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées : les classes moyennes, salariés du privé, agents du service public, des chefs d'entreprise de TPE...

La question d'un reste à vivre décent se pose aujourd'hui tout comme celle de la reconnaissance et du respect de chacune et chacun dans son emploi.

Cette reconnaissance et ce respect sont également valables lorsqu'il s'agit des Forces de l'Ordre. Et sur ce sujet, permettez un focus fort à propos.

Figurez-vous que derrière chaque policier, gendarme ou pompier, il y a un père ou une mère de famille, une personne humaine elle-même confrontée aux réalités de la vie et qui est très souvent en accord avec les revendications des gilets jaunes... et ce n'est pas parce que cette personne porte un uniforme qu'elle doit servir d'exutoire pour celles et ceux dont le seul but est la violence !

Depuis maintenant près de 19 semaines, policiers et gendarmes sont mobilisés jour et nuit en province pour sécuriser les points de blocages. Tous les congés sont supprimés, les week-end, et des rappels d'effectifs permanents sont opérés pour maintenir des dispositifs opérationnels à Paris comme sur tout le territoire.

Est-il utile de rappeler le nombre de policiers blessés chaque année ?

Est-il utile de rappeler la mobilisation constante depuis les attentats de 2015 ?

Nos collègues policiers préfèrent les haies d'honneur aux barricades, les acclamations aux insultes mais attendent de l'Etat une pluie de mesures pour la police plutôt qu'une averse de pavés des casseurs. Et le syndicat d'exiger « un plan Marshall pour la sécurité intérieure afin d'améliorer les conditions de vie et de travail de l'ensemble des forces de sécurité ».

La CFE-CGC salue la qualité du travail des forces de l'ordre et condamne les violences dont elles sont victimes dans le cadre du mouvement que nous connaissons.

Plus généralement et pour faire écho aux réponses faites par le Président de la République face à la mobilisation, la CFE-CGC estime qu'il y a une véritable urgence économique et sociale qui nécessite :

- La remise à plat de la fiscalité de notre pays afin de la simplifier et de la rendre juste tant pour les salariés ou fonctionnaires que pour les entreprises. L'Union européenne doit

également aller vers la taxation des GAFAM, ces géants du numérique qui aujourd'hui ne se voient pas appliquer les mêmes règles fiscales et sociales que nos TPE ou PME.

- D'agir sur les salaires dans le cadre des négociations annuelles obligatoires avec à la clé des augmentations équitables pour tous les salariés y compris l'encadrement, ou la révision du point d'indice pour les 3 fonctions publiques, et enfin la revalorisation des pensions pour nos collègues retraités.
- De revoir la politique de logement car les salariés tout comme les fonctionnaires ont été obligés d'aller se loger de plus en plus loin de leur lieu de travail uniquement pour des questions de coûts.
- L'acceptabilité de la transition écologique en arrêtant de stigmatiser les seuls automobilistes et là aussi en pratiquant une fiscalité juste et équitable entre les différents modes de transport en fonction de leur bilan carbone qu'il s'agisse du ferroviaire, de l'aérien ou du maritime... Le passage de 90 à 80 kms/h a été perçu comme un véritable racket fiscal, ce qu'il est en réalité !
- La prise en compte de la défiance vis-à-vis de nos institutions et de leurs représentants. Il faut renouer avec un dialogue social de qualité avec les partenaires sociaux.

Pour la CFE-CGC, Il est temps de remettre l'humain au cœur de toute discussion, au cœur de toute réflexion. Nos concitoyens réclament une justice sociale et ils souhaitent participer activement aux débats et être associés aux décisions majeures. La CFE-CGC s'inscrit dans cette démarche constructive où les corps Intermédiaires ne devront pas être oubliés.

Madame Nicole GOOSSENS

Au titre du groupe CFDT de Normandie

Le Grand Débat National a été un moment démocratique important. Face à une société fragmentée, c'est une manière de répondre aux différents malaises qui s'expriment par les Gilets Jaunes, mais aussi et depuis longtemps, dans d'autres lieux, d'autres instances ... L'intérêt de ces grands débats a été aussi de chercher à sortir de la violence : violence sur les ronds-points et violence des samedis de manif.

Sur les origines du grand débat, et en particulier les modalités de la contestation des gilets jaunes, nous avons constaté des manifestations dans les grandes villes, mais aussi des blocages de ronds-points dans des petites villes. C'est l'originalité de ce mouvement et également sa force territoriale, notamment en Normandie.

Les différentes réunions appuyées par le CESER ont été un succès, la CFDT en est satisfaite et félicite les organisateurs. Il est évident qu'une Assemblée représentant la société civile organisée tiennent toute sa place lors de l'expression des citoyens et des élus locaux. La relation population/pouvoirs publics est le fil rouge des travaux du CESER. La démarche est d'autant plus naturelle quand il s'agit de dialogue démocratique. Le rapport est aussi une réussite dans l'écoute et l'écho aux multiples thèmes évoqués lors des débats : beaucoup dans les réunions venaient avec ses propositions souvent contradictoires. Cette synthèse permet de dégager une cohérence alors que, dans la réalité, cela paraissait souvent plus confus.

Tout d'abord, les besoins sociaux qui appellent des réponses rapides sur des situations urgentes : le pouvoir d'achat, les transports, la santé, l'école et les services publics de proximité ...

Car les inégalités s'accroissent depuis 20 ans, le nombre de milliardaires et leur richesse ont été multipliés par 4 ½. Faut-il maintenir les écarts de revenus ou augmenter le pouvoir de vivre ?

L'accès aux droits sociaux passe par la connaissance de ces droits. Comment les rendre accessibles aux familles éligibles et qui n'en font pas la demande ? Les dispositifs ne sont pas appliqués, faute d'informations et de points d'accès. C'est un scandale budgétaire, un scandale social et démocratique.

Malgré la redistribution, le sentiment d'inégalité et d'injustice face à l'impôt s'accroît. Trop d'exonérations pour les très hauts revenus font ressortir du symbolique. Selon l'OFCE, la réforme fiscale de 2018 a augmenté le revenu disponible pour les 5% les plus riches de 1730€ et diminué de 60 € pour les 5% les plus pauvres.

Avec la richesse de notre pays telle que l'épargne des Français, plus de 2100 Mds € (450 Mds sur les comptes en banque, 1700 Mds sur l'assurance Vie), comment réduire le manque de capacité à les utiliser pour un projet collectif ?

Avec la richesse de notre pays, comment augmenter le pouvoir d'achat ? Beaucoup de choses se jouent sur le terrain de l'entreprise, les politiques de répartition des richesses, de la valeur ajoutée, les politiques qui aident le développement, les politiques industrielles. Mais il va falloir aussi investir dans la répartition des politiques salariales entre les grands groupes et leurs filiales, leurs sous-traitants et les PME, investir dans le social, le partage du pouvoir et des responsabilités, traités à égalité avec la distribution des dividendes. Face aux transitions écologiques et technologiques, il est nécessaire de s'inscrire dans la transmission et l'évolution des compétences, la lutte contre l'illettrisme et le décrochage et réduire les difficultés à recruter qui se jouent dans les régions. Cela doit se faire par le dialogue social.

Au vu du nombre important de Lois, quelle est leur exécution et leur efficience? Comment apporter des résultats, donner du sens et évaluer les mesures face à autant d'inégalités de destins ?

Il y a ce qui s'est joué pendant le Débat. Ce n'est qu'un début. La question maintenant, est comment va-t-on atterrir ? Pour la CFDT, le CESER est dans son rôle en faisant des propositions, et évidemment, il faudra éviter les frustrations. Avec quelles consultations ?

Sur le chemin à emprunter : nous sommes face à des bouleversements et des transformations importants : les défis climatique et numérique, le vieillissement, les fractures territoriales et nos responsabilités vis-à-vis des générations futures.

Alors, que peuvent faire l'Etat et les collectivités territoriales? Est-ce qu'on s'y prépare ? Est-ce qu'on y fait face et comment ? Il est urgent de réduire les fragmentations et mettre l'action publique en phase avec la réalité, urgent de décider en pensant la justice inter-générationnelle.

Mais décider dans la co-construction. Car il s'agit bien de changer la logique de décisions face à la complexité des enjeux et de réfléchir au type de démocratie qui va se dessiner. La solidarité est aussi posée sur la question climatique, dans notre région, notre pays, l'Europe et la planète. Nous avons à construire le type de développement soutenable et le type de société atteignable. Solidarité, solutions et compromis ! La CFDT ne sera pas statique.

Et la confiance ? C'est l'autre question. Comment co construire ? Serons-nous entendus dans la nécessaire transformation du pays ... Trouver des solutions, c'est ce que nous promet le Président de la République. Oui mais sans tabou, ni angle mort ...

Monsieur Hubert BANNER

Au titre de la CFTC en Normandie

Suite à la loi sur les mesures d'urgences économiques et sociales,

Suite au mouvement des gilets jaunes, le Président de la République a lancé un grand débat national sur un certain nombre de thématiques. La CFTC ne pouvait que souscrire à un dialogue social ouvert à tous.

La CFTC n'a eu de cesse depuis des années de rappeler aux pouvoirs publics leur obligation morale de faire en sorte que chaque citoyen et chaque famille puisse vivre dignement des ressources obtenues par leur travail ; le malaise actuel est la conséquence, pour une bonne part, des difficultés à satisfaire depuis longtemps cette obligation. La première partie de ce grand débat vient de se terminer et maintenant nous attendons pleinement la restitution de ce grand débat national

En Normandie, le CESER a fait le choix de se saisir de ce grand débat, pour connaître les difficultés, les suggestions des Normandes et des Normands, acteurs du quotidien dans tous les milieux.

Quelques remarques

Il faut une place à l'éducation qui ne vise pas seulement à élever le niveau de connaissances. Pour prendre le recul nécessaire dans l'information les nouveaux outils de la communication numérique, il faut permettre à tous d'accéder à ces moyens d'information et d'en maîtriser l'utilisation. Chaque enfant, indépendamment de son milieu social, a le droit à développer ces compétences nées de l'accès à l'information. Notre pays doit constater que tous ne l'ont pas atteint Il doit donner l'avantage aux équipes pédagogiques pour construire des projets innovants.

Les politiques territoriales et la mobilité : L'évolution des prix de l'immobilier dans les métropoles, grands centres urbains a généré un déplacement des ménages aux revenus modestes et leur a imposé des charges supplémentaires de transport. Les services publics ont peu à peu déserté les territoires sans penser autrement les services de proximité ; ces ménages subissent une double peine : des km à parcourir et une exclusion numérique (en 2019, plusieurs zones n'en bénéficient toujours pas). Il y a urgence à repenser l'accès à l'ensemble des services publics et à impulser plus fortement l'accès de tous au numérique.

La déconnexion grandissante entre les citoyens et les décideurs. La CFTC, Syndicat de la participation des salariés dans l'entreprise et des citoyens dans la société affirme son attachement à l'accession aux processus d'élaboration des décisions qui les concernent ;

Les élus de la nation et les responsables du pouvoir exécutif doivent davantage prendre en compte le travail mené dans les lieux où les corps intermédiaires débattent entre eux, font respirer et s'exprimer la société. La concertation et l'écoute des forces vives de la nation ne sont pas du temps de perdu. Elles évitent qu'un jour, la France, d'en haut ne se trouve confrontée brutalement à une expression immature et violente. Les CESER et le CESE sont des lieux incomparablement utiles pour donner aux pouvoirs législatif et exécutif des avis réfléchis et représentatifs.

La démocratie politique et sociale se complète. Toutes deux ont besoin de se rénover, sans pour autant se dénaturer dans l'utilisation de moyens qui, sous couvert d'une démocratie directe, la nourrirait d'émotions, d'aléas et d'instabilité tel que le recours à des référendums thématiques.

Aujourd'hui, les corps intermédiaires, les syndicats notamment, doivent apporter leur contribution à l'évolution sociale, économique, transition écologique et affirmer la volonté d'une réforme fiscale juste pour tous les citoyens.

Aussi, nous émettrons un avis favorable sur ce rapport « *Vivre au quotidien, les Normands, en quête de justice, d'écoute et de proximité* » avec ses préconisations qui, nous l'espérons, seront reprises par les divers acteurs.

Encore merci au groupe de travail et à l'équipe administrative pour le travail réalisé.

Monsieur Marc GRANIER

Au titre de Normandie Energies

Tout d'abord, je tiens à féliciter tous les acteurs du rapport pour sa qualité et les délais de réalisation.

Mon commentaire portera sur le thème de la transition écologique.

Le rapport a bien fait de souligner que la complexité du mix énergétique nécessitait une analyse des coûts complets.

En effet, dans tous les débats où j'ai pu participer, deux choses m'ont frappé qui n'apparaissent pas dans le rapport sans pour autant le dénaturer.

La première est que la transition écologique était toujours le dernier thème que les participants souhaitaient aborder, ce qui n'est pas forcément une bonne nouvelle, et la deuxième que, quand le thème était finalement abordé, les gens demandaient, dans cet ordre, d'abord une énergie abordable pour tous et ensuite la plus vertueuse possible.

Le débat sur la PPE ne pourra pas faire l'économie de cette analyse des coûts.

Monsieur Rémy GUILLEUX

Au titre de l'Union régionale des associations familiales de Normandie

Je représente les associations familiales de notre région.

D'abord, toutes nos félicitations pour ce travail riche et équilibré.

C'est vrai que ce malaise de nos concitoyens, cette perte de confiance des familles, nous l'observons déjà depuis de nombreux mois voire d'années. Avec les baisses répétées des prestations, les hausses des coûts, le sentiment d'injustice, les fortes inquiétudes sur leur avenir et celui de leurs enfants. C'est vrai que ces familles, ces ménages, nous les connaissons, un sociologue les a qualifiés de « petits moyens » : ceux qui travaillent, paient des impôts, des taxes, et qui ont le sentiment de trop gagner pour être aidés et pas assez pour bien vivre. Ceux qui habitent dans les zones rurales ou périurbaines et qui sont confrontés aux difficultés de transport, d'accès à la santé, à l'éloignement des services publics, à la dématérialisation à marche forcée.

Même lorsqu'ils n'utilisent pas les termes de famille ou de politique familiale, c'est bien de leur vie familiale que nos concitoyens parlent, leurs difficultés de vie, la crainte du déclassement, les dépenses contraintes qui pèsent sur leur budget familial, les difficultés de garde d'enfant, d'emploi, de transport ou encore de logement. Le mouvement des gilets jaunes a rendu visibles ces familles qui ont du mal à joindre les deux bouts.

De nombreuses contributions de nos unions départementales, régionales des mouvements familiaux, nous voyons apparaître des demandes fortes des familles qui ont contribué au débat :

D'abord, la mise en place d'une fiscalité plus juste, progressive et transparente. L'aspiration à une vie décente sans peur du lendemain. Ceci rejoint d'ailleurs notre mobilisation pour renforcer la politique familiale. Concrètement, il faut réindexer les prestations familiales sur le coût de la vie dès 2020 et améliorer l'indexation de certaines prestations dont l'efficacité est liée à l'évolution des salaires, par exemple le complément mode de garde ou l'indemnisation du congé parental.

Il faut aussi lutter contre le mal-endettement, qui peut frapper n'importe quelle famille. Par exemple en généralisant à tous les clients le plafonnement global des frais bancaires liés aux incidents de paiement ou aux irrégularités de compte.

Un emploi conciliable avec la vie de famille. La meilleure garantie est le maintien ou l'accès à un emploi et donc aux ressources liées au travail. Mais les dispositifs de petite enfance doivent être revus pour mieux articuler les services avec les autres modes d'accueil, dont le congé parental qui doit être réformé. Il faut réinvestir dans ces politiques. Cela passe aussi par l'amélioration de l'accueil périscolaire au-delà des six ans de l'enfant.

Enfin, un meilleur accès aux services publics, ainsi qu'aux services de santé. La dématérialisation de certains services doit s'accompagner d'une obligation

d'accompagnement des personnes qui ne peuvent exercer leurs droits. L'accès aux soins et à la santé sur les territoires est une priorité qui ressort fortement de ce grand débat. Certes, le projet de loi sur le système de santé devrait peut-être améliorer la permanence et la continuité des soins, mais le maintien de la liberté d'installation et de choix du médecin permettra-t-il vraiment de lutter contre les déserts médicaux ?

Beaucoup d'autres sujets mériteraient notre attention : le grand âge et l'autonomie, la parentalité, la lutte contre la pauvreté, les relations famille-école.

De ce grand débat, nous ne savons pas encore ce qu'il en ressortira vraiment, mais notre conviction est que nous ne pourrions pas tourner la page de la crise et continuer comme avant.

Oui, au nom des associations familiales, je veux redire ici qu'il est urgent de redonner confiance aux familles dans leur diversité d'organisation et de vie, de porter haut la conviction que chaque citoyen, chaque être humain se sente considéré et reconnu dans ce qu'il porte d'unique et dont la société a besoin.

Je voterai bien évidemment l'avis riche et équilibré du CESER et je vous remercie de votre attention.

Vivre au quotidien

Les Normands en quête
de justice, d'écoute et de
proximité



La souffrance sociale révélée par le mouvement des Gilets jaunes met en lumière des faits qui ne sont pas nouveaux : le phénomène des travailleurs pauvres, la précarité énergétique, l'injustice fiscale, la dépossession démocratique ou encore le recul des services publics sont des phénomènes observés depuis de nombreuses années. Face à ces constats, des organisations présentes au CESER ont tenu à jouer leur rôle, celui d'intermédiaire. Quand le dialogue ne fonctionne plus, il importe de rebâtir des canaux de communication. Après avoir animé ou assisté à plusieurs dizaines de réunions publiques, le CESER a recueilli une somme de 2000 témoignages de citoyens partout en Normandie. Villes, zones rurales, périphéries, littoraux, nous avons pris en compte les problématiques de tous les territoires.

Mars 2019

Présenté par Marie Atinault et Julie Guillas | Avec le concours de
Nelly Zurkinden et Damien Eclancher



CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Caen Abbaye aux Dames - CS 30529 CAEN Cedex 1 | 02 31 06 98 90
Rouen 5 rue Schuman - CS 21129 - 76174 ROUEN Cedex 1 | 02 35 52 56 30

cesernormandie.fr